32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN
## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1883




PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

Imprimeries réunies, B, Puteaux

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

# ÉTUDES HISTORIQUES

## FAREL ET L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE METZ

1525-1565

L'histoire de l'Église de Metz offre un grand attrait pour les protestants français. Les lecteurs de notre *Bulletin* n'ont pas oublié les études si intéressantes que M. Othon Cuvier, ancien pasteur de cette Église, a consacrées aux vicissitudes de sa destinée. Voici ce qu'il écrivait en 1859 dans la notice sur ce sujet, placée en tête de la 2e édition de la *Persécution de l'Église de Metz*, par Jean Olry :

« Quoique Metz appartînt à l'empire d'Allemagne comme ville impériale jusqu'en 1552, on n'y parlait point l'allemand, et ce fut presqu'exclusivement de la France que lui vint la Réforme. Cette Église se rattacha de bonne heure, quant à la doctrine et à la discipline, à l'Église réformée française, sans jamais faire corps avec elle. Elle se maintint indépendante... »

La justesse de ce point de vue a trouvé sa confirmation dans les six lettres inédites et *françaises* publiées ici même

par M. Herminjard (1876) et qui révélaient les relations religieuses intimes des Messins protestants avec Guillaume Farel. Nous voudrions, à notre tour, en nous aidant de Théodore de Bèze, de Crespin et de la correspondance de Calvin, jeter un peu plus de lumière sur les origines d'une Église, qui nous est chère à tant de titres. A une époque où les conquérants de 1870 mettent tout en œuvre pour germaniser l'Alsace-Lorraine, il est du devoir de l'historien de resserrer les liens de cœur, de langue et de foi qui, depuis trois siècles, nous unissent à ces chères provinces. Si Strasbourg s'honore d'avoir possédé trois ans Calvin dans son Académie, à la tête de son Église française, on verra que l'Église protestante de Metz doit à la France l'un de ses premiers martyrs : Jean Leclerc et son courageux initiateur : Farel.

La ville de Metz, au début du XVIe siècle, formait avec les cent villages de sa banlieue, une véritable république, dans le genre des républiques italiennes ou des cités flamandes. Bien qu'enclavée dans leurs États, elle était indépendante des ducs de Lorraine; malgré son titre d'évêché, elle avait secoué le joug de son évêque, qui s'était retiré à Vic-sur-Seille, près Château-Salins; enfin, tout en étant une des quatre principales villes de l'Empire, Metz ne devait à l'empereur ni impôts, ni soldats. Cette libre cité se gouvernait elle-même, au moyen d'un maître-échevin élu tous les ans et assisté de deux conseils : le conseil des Treize-Jurés et le second conseil des échevins ou prud'hommes. Les fonctions municipales se perpétuaient entre les mains de cinq ou six familles patriciennes : les Baudoche, les d'Esch, les de Gournay, les Roucel, les de Raigecourt, les de Vienne. Il y avait, aux environs quelques seigneurs considérables; entre autres le comte de Fürstenberg, qui occupait le château de Gorze et commanda les lansquenets du roi de France, Antoine de Saulxsure, seigneur de Dommartin, Torcyëtë, grand-fauconnier du duc de Lorraine; Claude de Vienne, baron de Clervant et de Montoy. Si le clergé était exclu du gouvernement de la cité, il n'en était

pas moins très influent, grâce à ses riches propriétés et à la juridiction spirituelle, exercée par l'official de l'évêque : la crosse épiscopale de Metz était alors comme héréditaire dans la famille des Guise. On comptait en ville une église cathédrale avec son chapitre et dix paroisses et, avec la banlieue, plus de vingt abbayes ou couvents, formant en tout une population d'au moins neuf cents ecclésiastiques.

Chose remarquable, c'est dans les rangs de ce noir bataillon que la Réforme recruta d'abord ses partisans : Roger Brennon, curé de Ste-Croix; Didier ou Désiré Abria, curé de St-Gervais; le Célestin Dieudonné et le chanoine Toussain. Vers 1519-20, Henri-Cornelius-Agrippa, cet humaniste ambulant, qui exerça tour à tour toutes les professions, depuis la médecine jusqu'à l'astrologie, apporta à Metz les écrits de Luther. Mais, qui fut le premier éclaireur de la Mission protestante? Un Français, Lambert d'Avignon, qui s'y rendit, à la fin de mars 1524, à son retour de Wittenberg. Il trouva, le Conseil et les bourgeois de Metz bien préparés à accueillir l'Évangile, par les prédications d'un cordelier de Montbéliard, dit le « Bon Disciple » et d'un Augustin de Tournay : Jean Chastellain; et on l'invita même à afficher quelques thèses. Mais, lorsqu'il en eût proposé 116 et qu'il eut offert de les soutenir en prenant pour arbitre la seule Écriture-Sainte, « la cohorte de l'Antechrist » comme il l'appelle, « se déchaîna contre lui et lui aurait fait un mauvais parti » si les Treize-Jurés ne l'avaient protégé[1]. Après un séjour d'une huitaine, pendant lequel il fit la connaissance intime de Chastellain, Lambert d'Avignon partit définitivement pour Strasbourg.

*Première visite de Farel.* — Malgré cet échec, les idées nouvelles firent leur chemin à Metz; on ne parlait en ville, disent les Chroniques, que d'icelle Luthérerie, tellement que

1. Lambert d'Avignon au roi de France, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, nº 112, notes.

pour ce fait plusieurs prêtres fort savants furent jetés en prison. Mais le 12 janvier 1525, le pieux Chastellain, arrêté traîtreusement hors de la ville, entraîné à Vic, sur le territoire de l'évêque Jean de Guise, et dégradé en public, montait sur le bûcher, premier martyr de la cause protestante en Lorraine. Il devait être suivi de près par deux autres : Jean Leclerc et Wolfgang Schuch. En effet le cardeur de laine de Meaux, portant au front la glorieuse flétrissure que lui avaient infligée les vengeurs du pape et de la messe, s'était réfugié à Metz, avec quelques autres, et avait été accueilli avec sympathie par les Messins amis de l'Évangile; entr'autres par les frères Dex ou d'Esch.

Nicolas d'Esch, issu d'une des premières familles de la ville, deux fois élu maître-échevin (en 1506 et 1509), avait fait le voyage de Terre-Sainte qui lui avait valu le titre de « chevalier ». C'était un homme « courtois, débonnaire, fort dévotieux et charitable », partant très populaire; la mort de sa femme et des pertes de fortune qu'il avait faites en plaidant contre son beau-père l'avaient poussé de plus en plus vers les « choses d'en haut »; mais il ne trouvait pas dans les pratiques de l'Église romaine la consolation de ses épreuves et la satisfaction de ses besoins religieux. Il faisait élever son fils, encore en bas-âge, à Bâle, dans la famille protestante d'Estienne de Fraix. D'Esch raconta à Leclerc qu'étant à Montbéliard, il avait ouï prêcher maître Guillaume Farel, un grand clerc et qu'il faisait tout son possible pour qu'on l'entendît à Metz.

De son côté, Pierre Toussain ou Tossany, chanoine de la cathédrale, qui s'était rendu à Bâle pour s'y appliquer à l'étude des « bonnes lettres » et n'avait pas tardé à y « humer le poison de Luther » dans la compagnie de Farel et d'Œcolampade, se proposait de rentrer à Metz, et d'y prêcher l'Évangile à l'occasion du carême. Lui aussi désirait y amener Farel, qui était alors à Montbéliard; et lui écrivait le 11 février 1525 : « Dieu nous doint la grâce que une fois povyons

venir à Mets, pour l'honneur et exaltation de la Parolle de nostre Seigneur[1] ! »

En présence de cette double invitation, l'ardent Dauphinois ne pouvait hésiter; il y avait là une vocation aussi impérieuse pour lui que lorsque Paul à Troas, vit en songe un Macédonien qui le pressait de passer la mer pour les secourir. Les premiers jours de juin 1525, Toussain vint prendre Farel à Montbéliard et tous deux faisaient leur entrée le 11 juin dans l'imprenable cité messine. « Environ la St-Barnabé, disent les vieilles Chroniques, retournoit ung moult biaul josne chainoine du grand moustier en Mets, nommé Me Pierre, et amenoit ung grant docteur et profond en science avec lui, nommé maistre Guillaume, qui tenoit la loi de Luther, et avec eulx un messaigier d'Allemaigne et demandoit alors celluy Me Pierre à estre ouy en justice devant messeigneurs les trèse jurés; mais on ne le voulut escouter. Par quoy, il en appeloit au seigneur maistre eschevin et crioit tous les jours après lui. Mais son cas fut mis à non challoir et fut pendue sa plainte au croc. »

Que devint notre Farel pendant ces instances du chanoine évincé? En homme pratique qu'il était, il ne perdit pas son temps en stériles démarches auprès des magistrats; mais il visita les pauvres réfugiés de Meaux, parmi lesquels il retrouva certainement d'anciens amis, et les exhorta à tout affronter pour combattre la tyrannie de l'Antechrist et rendre témoignage à Jésus-Christ. Son attitude résolue et les agissements de Toussain qui était allié aux meilleures familles de la bourgeoisie (les Figuier, les de Trève) surexcitèrent le parti clérical. Menacés comme Lambert d'Avignon dans leur vie et leur liberté, les deux missionnaires durent quitter Metz un peu avant la Saint Jean (24 juin), et « chevaulchairent toute la nuiy, de peur d'estre happés. »

Il était temps : à peine étaient-ils partis que la persécution

1. Herminjard, ouvr. cité, t. I, nº 140, cf. note 5.

se déchaîna de nouveau avec fureur contre les pauvres « Luthériens ». Le 21 juin, le curé de Saint-Hippolyte, Wolfgang Schuch, périssait à Nancy et un mois après, 22 juillet, Jean Leclerc payait de sa vie sa témérité iconoclaste. Tous deux moururent en confessant la foi au pur Évangile du Christ, au milieu d'atroces tortures. Ces nouvelles éveillèrent à Strasbourg une vive sympathie et nous en trouvons un écho dans deux lettres de Farel et de Lambert d'Avignon. Le premier, écrivant de Strasbourg (31 juillet) au chevalier d'Esch[1], le prie, au nom de tous les réfugiés, de lui envoyer le récit véridique « des deux vrais martyrs de Jésus : Jehan Chastelain et le curé de Saint-Hippolyte, depuis qu'on les prit, jusqu'à leur dernier soupir. » Lambert d'Avignon (15 août), adresse au Sénat de Besançon, une minutieuse description de l'horrible supplice infligé à Leclerc sur la place de Metz, nommée Champ à Seille, et oppose aux magistrats qui avaient soutenu le culte des images, l'autorité des Psaumes et des commandements de Dieu[2]. Il y avait dans cette fureur sanguinaire de quoi décourager les plus braves ; en effet, l'ancien Franciscain provençal avoue naïvement qu'il est inutile de prêcher à ces bêtes fauves. Mais le missionnaire dauphinois montre plus de ténacité : imitant le grand apôtre des Gentils, lorsqu'il ne peut pas prêcher de vive voix, Farel évangélise par ses épîtres et voici les paroles touchantes qu'il adresse au chevalier d'Esch : « Par (les traductions de la Bible), Nostre Seigneur se monstrera de plus en plus. Pas ne faut que vous escrive mon désir, pour lequel voluntiers me feraye une souris, pour entrer en lieu où puysse servir à Celuy à qui je doys tout. On m'a dit que celuy qui doit estre en désir aux brebis, lesquelles il doit nourrir de la pasture éternelle, est icy. S'il en est ainsi, je vous prie le incités que, avec sainct Pol, qu'il se tonde, se sanctifie et face tout ce qu'il peut, sans renoncer Jésus, pour gagner les âmes au vray pasteur ; car une âme est plus que toutes les choses externes. »

1. *Bulletin du protestantisme français*, année 1876, n° d'octobre.
2. Herminjard, ouvr. cité, n° 155.

Il faut aussi admirer le ton de modération, d'onction qui règne dans toute cette lettre, et qui offre un heureux contraste avec les débuts exaltés de Farel à Meaux et à Montbéliard. On voit que les conseils d'Œcolampade, de Bucer et Capiton ont porté leurs fruits. Le fils des Hautes-Alpes qui, par son ardeur iconoclaste, rappelait d'abord son compatriote Pierre de Bruys, s'est adouci. Il a compris, par expérience, que la patience et la longanimité, font plus pour la cause du « Maître doux et humble de cœur », que les attaques passionnées. « Surtout, écrit-il au chevalier d'Esch, faut garder la douceur de Jésus; laquelle il veut que nous aprenions de luy; et ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ longtemps attend après les pécheurs qu'ils se convertissent, ainsi faut qu'attendions ceux que Notre-Seigneur veut attyrer. »

*Deuxième visite de Farel.* — Farel attendit dix-sept années, pendant lesquelles, dit Bèze, le zèle de plusieurs protestants de Metz se refroidit; mais il y en eut d'autres qui ne cessèrent de tenir des assemblées secrètes. Cependant, depuis l'année 1541, les circonstances étaient devenues plus favorables. A la diète de Ratisbonne (mars-avril), Charles-Quint avait fait de sérieuses concessions aux princes et villes évangéliques. A la suite d'un colloque entre trois théologiens des deux confessions, l'empereur avait ordonné aux évêques de réformer leurs églises; promis un concile général ou, tout au moins, un concile national pour l'empire. Par une contre-lettre scellée de son cachet, il autorisait les Protestants à favoriser la réformation des moines, sans détruire les monastères, et à recevoir en leur confédération ceux qui les prieraient de les y admettre. Se fondant sur les articles de Ratisbonne, Pierre Brusly, ministre à Strasbourg et Watrin Du Bois prieur des dominicains de Metz, avaient prêché dans cette dernière la Réformation suivant l'Évangile. Le petit troupeau messin, enhardi par le courage de ces prédicants, présenta une *Supplication au maître échevin et aux Treize jurés*[1],

1. Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*, liv. XVI. -- Supplication à nobles et

dans laquelle il demandait respectueusement, mais avec instance qu'on lui accordât le libre exercice de la Religion, suivant le recès de la Diète (1541). Cette première requête fut repoussée; mais l'année suivante, Gaspard de Heu fut élu maître-échevin; il avait, dit-on, quelque connaissance de la vérité chrétienne et désirait même que l'Évangile fut prêché librement dans la ville. Les fidèles de Metz reprirent courage et invitèrent M^e^ Guillaume à revenir.

Farel était alors fort occupé de la constitution de l'église de Neuchâtel, dont la sympathie affectueuse le consolait de l'ingrate turbulence des Genevois. Mais, aussitôt qu'il eût reçu l'appel des Messins, il laissa tout en plan, joyeux qu'il était de faire pénétrer le divin message, par cette porte qui s'entr'ouvrait dans la franche et noble cité. Le ministre de Neuchâtel arriva à Metz le 5 septembre 1542, et il entreprit de suite une série de prédications au cimetière des Jacobins (Dominicains) exhortant ses auditeurs à « dépouiller la vilaine robe du péché et à revêtir la justice de Jésus-Christ. » Le succès allait grandissant, bientôt la multitude ne put être contenue dans l'étroit champ des morts. On demande à cor et à cris l'usage d'une grande église; M^e^ Gaspard de Heu va céder.

Alors, le parti catholique s'émeut; la majorité des jurés se prononce contre l'avis du maître-échevin et le menace d'une révolte ouverte, au cas où il ferait la concession demandée. Alors Farel, pour prévenir une émeute qui aurait fait couler le sang, sortit de la ville, non sans avoir fait entendre aux magistrats timorés ce prophétique avertissement : « Vous ne voulez point recevoir Jésus-Christ, mais je vous dis qu'il viendra une nation qui vous déjettera de votre authorité et ne serez maître ni de vos maisons, ni de vos biens ! » Il faisait allusion aux projets de conquête que Charles-Quint

honorez seigneurs les maistre eschevin et treize jurés, en la noble, franche et impériale cité de Mets, à l'honneur de Dieu et de sa seule parolle et prouffit de la République.

et Henry II faisaient, chacun de son coté, pour s'emparer de cette vieille république.

Farel se retira d'abord à Montigny, à trois quarts d'heure environ de Metz et y continua ses prêches. Mais les Treize-Jurés ayant fait subir mille vexations aux fidèles de Metz qui s'y rendaient; jusqu'à fermer les portes de la ville à leur retour, à de pauvres femmes qui avaient laissé leurs nourrissons pour aller à Montigny — il recula jusqu'à Gorze, à 20 kilomètres au sud-ouest. C'est là qu'il reprit ses exhortatations et ses services de prières auxquels beaucoup de Messins venaient malgré la distance. Il pouvait s'y croire en sûreté sous la protection du château, qui appartenait au comte de Fürstenberg, partisan de la Réforme, lorsqu'un vrai guet-apens mit fin brusquement à ses travaux missionnaires.

Le jour de Pâques 1543, comme les protestants étaient rassemblés en grand nombre à Gorze pour célébrer la Sainte-Cène, une troupe de cavaliers et de gens d'armes de Claude, duc de Guise, survint à l'improviste. Une bonne partie des fidèles, avec Farel, réussit à se réfugier derrière les murailles de l'abbaye fortifiée; mais ceux qui restèrent en arrière furent exposés aux mauvais traitements de la soldatesque. Un pauvre octogénaire fut tué d'un coup d'arquebuse; des femmes, des enfants furent poussés du côté de la Moselle qu'ils espéraient pouvoir traverser au moyen de bateaux; mais défense expresse avait été faite aux bateliers de passer qui que ce fût. Ces infortunés essayèrent alors de passer à gué, mais les soldats lorrains les poursuivirent à coups de pierres, en sorte que beaucoup furent noyés. Quant à ceux qui s'étaient enfermés dans l'abbaye, la troupe des Guise en fit le siège et ils durent se rendre à merci.

Le ministre de Neuchâtel courut alors les plus grands dangers, il paraît même qu'il fut blessé et que les ennemis le recherchèrent soigneusement. Mais les gens du château eurent recours à un stratagème : il y avait à l'abbaye un certain nombre de ladres qu'on devait transporter, on enfarina

le visage de Farel, lui mit des cliquettes aux mains et le mêla si bien à la charretée des lépreux qu'il échappa à toutes les perquisitions. En même temps, les Treize bannirent les principaux chefs du parti protestant et firent prêcher Caroli (l'ancien docteur en Sorbonne, qui avait renié les doctrines évangéliques après avoir été pasteur à Lausanne), afin de détruire le bon effet des prédications de Farel.

Les proscrits de Metz, pour cause de religion, furent accueillis avec sollicitude à Strasbourg; les commissaires de la guerre, dits les Treize, écrivirent à leurs collègues de Metz pour les prier de réprimer ces tracasseries de gens innocents, protester contre les discours provocateurs et demander pour les Évangéliques l'usage d'un temple. La lettre est du 5 avril. La réponse du maître-échevin et des Treize-Jurés de Metz, est du 9 avril, polie, mais évasive[1]. Enfin le comte Guill. de Fürstenberg ayant joint ses instances à celles des magistrats de Strasbourg et de Francfort, les députés de Metz, dans une *diète tenue à Strasbourg*, durent souscrire (6 mars 1543, un accord en vertu duquel, « *les deschassés rentreraient en leurs maisons et leurs biens, et un certain temple leur serait assigné pour l'exercice de leur religion.* » En effet, le maître échevin accorda aux protestants le temple de Saint-Nicolas-du-Neufbourg, dont la chaire fut occupée par Watrin Du Bois; mais au bout de quelques semaines, il arriva un ambassadeur et mandement exprès de Charles-Quint d'avoir à cesser les prêches. Les magistrats faisaient de grandes promesses aux réformés. « Patientez encore un peu, leur disait-on, et pour certain, vous aurez la Parole de Dieu sans troubles. »

Les fidèles de Metz eurent le tort d'ajouter foi à ces promesses et négligèrent d'organiser leur église. Farel le leur reproche dans deux lettres, conservées par Crespin[2] sous ce

1. Calvini, *Opera*, édit. Baum, Cunitz et Reuss, t. XI, nos 460 et 461.

2. Crespin, *Histoire des martyrs*, fol. 163 et 167, La persécution à Mets en Lorraine.

titre : « *A tous cœurs affamés du désir de la prédication du saint Evangile et du vray usage des sacrements — et aux églises de Notre Seigneur pour avoir aide et confort dans la famine de la Parole de Dieu* » et qui datent de 1545 ou 1546. Il leur rappelle les nombreuses promesses toujours démenties par les faits leur expose les lamentations des malades et des mourants pendant la peste, de ce qu'ils n'eussent pas ouï la parole avant leur trépas, ni vu l'église dressée, et conclut nettement : « Au lieu d'attendre, nous devions regarder le commandement de Dieu et le bien qu'il vous présentait, puisque tout était tant, et si bien prêt. »

Mais si le missionnaire se montra sévère pour la mollesse et la temporisation des Messins ; en revanche, il ne cessa de témoigner la plus tendre sollicitude à ce pauvre troupeau sans bercail et sans pasteur. « Si jamais j'ai eu regret d'aucun peuple, écrit-il, voyant la poureté d'icelui et si quelque peuple a toujours été devant mes yeux, certainement vous êtes icelui. Je pense à vous, et de vous, non pas l'année, ni le mois, mais chacune heure et de jour et de nuict, et m'avient en ceci comme à la mère qui a beaucoup de peine après son enfant, car tant plus il lui a cousté, plus elle l'aime ; et n'a aucun repos en son cœur tant qu'elle est loin de son enfant, craignant que mal ne lui avienne ! »

Le réformateur de Neuchâtel se peint tout entier dans ces lettres ainsi que dans « *l'Oraison des fidèles au milieu des afflictions et des horreurs d'une mort très cruelle* (la peste) », avec son ardeur missionnaire et ses inquiétudes ; sa résolution et ses tendresses pleines d'indulgence[1].

III. *L'Église de Metz dressée. Dernière visite de Farel.* — Cependant la prophétie de Farel, adressée à messieurs les Treize-Jurés en septembre 1542, s'était accomplie dix ans plus tard. La noble cité de Metz n'était plus une libre république, Henry II s'en était emparé par un coup de main du conné-

1. Crespin, ouvr. cité, Ibidem.

table de Montmorency (11 avril 1552); et l'année suivante, tous les efforts de Charles-Quint pour la reprendre étaient venus se briser contre la belle défense de François de Guise. Mais si le duc lorrain avait, dans ce siège mémorable, acquis la renommée d'un grand capitaine, il s'était, en revanche, montré le digne fils de l'auteur du massacre de Gorze. A peine installé à Metz comme lieutenant-général du roi de France, il fit fouiller toutes les maisons et brûler sur la place du Palais tous les écrits luthériens et même toutes les Bibles qu'on put trouver. Dès l'approche de l'empereur, il avait fait sortir de la ville, à titre de bouches inutiles, tous les protestants et même un certain nombre de catholiques. Ces Messins se retirèrent à Strasbourg; là, parmi ces derniers, plusieurs touchés de la spiritualité du culte évangélique, embrassèrent la foi de leurs compagnons d'exil et revinrent, après la levée du siège, grossir les rangs de la petite communauté protestante. Une fois qu'ils furent rentrés (1554), celle-ci reprit ses assemblées secrètes, dans lesquelles on lisait quelques chapitres de l'Écriture sainte et « les prières étaient dites à haute voix par quelqu'un député à cela. » Les fidèles de Metz se servaient de la « *Forme d'Oraison pour demander a Dieu la saincte prédication de l'Evangile et le droit usage des sacrements*[1] », que leur ancien pasteur, Farel, avait composée pour eux. L'année suivante ils s'enhardirent à faire venir un ministre (1555) et pour cela, ils s'adressèrent à Antoine de Saussure, qui, après avoir été jeté en prison par Christine de Danemark, régente du duché de Lorraine, sur le simple soupçon d'inculquer les principes de la Réforme au jeune duc Charles III, s'était retiré à Strasbourg, puis à Neuchâtel et à Lausanne, et se fixa à Genève, où il devint la souche de la famille des célèbres naturalistes de ce nom. L'ex-fauconnier leur envoya un jeune Bordelais, Villeroche, qui avait étudié à Lausanne et dont le ministère fut très fructueux

1. *Bulletin du protestantisme français*, année 1865, n° de novembre.

pour l'église de Metz. L'éloquent girondin recruta des prosélytes, jusque dans les rangs de la noblesse; on cite entre autres Orry du Chastelet, le propre gendre du gouverneur Vieilleville; un comte d'Haussonville, un sieur de Chambray et surtout Claude de Vienne, baron de Clervant qui prêtait sa maison pour les assemblées religieuses.

Mais le sieur de Vieilleville et N. De la Ferté, duc de Senneterre, qui avaient succédé à F. de Guise dans le gouvernement de Metz, n'étaient pas tendres pour les protestants. Vieilleville avait interdit toute assemblée, sous peine de mort; il est vrai que lorsqu'on en surprit, le gouverneur se contenta de jeter en prison quelques auditeurs et qu'il força Villeroche à quitter la ville. Les Messins souffraient moralement de cette obligation du secret et de cette sourde oppression et ils résolurent de faire un vigoureux effort pour obtenir l'exercice public de leur culte. C'est encore à Guillaume Farel qu'ils s'adressèrent, le priant de se rendre à Strasbourg, dans les premiers jours d'octobre 1558, afin d'y conférer avec le sieur de Chambray et leurs députés sur les démarches à faire. La lettre des Messins fut apportée au ministre de Neuchâtel par François Morel, pasteur à Ste-Marie-aux-Mines, et Farel, qui se réjouissait fort de voir se réveiller leur énergie, la communiqua de suite à Calvin, lui demandant conseil et appui [1]. Nous possédons la lettre que le Réformateur de Genève écrivit aux fidèles de Metz, en cette occasion (10 sept. 1558); elle est digne du grand organisateur des Églises réformées de France. Calvin leur conseille de commencer de suite à s'assembler au nom de Dieu, malgré les défenses du gouverneur; il estime que le fait accompli servira mieux à leur fin que l'intervention du comte Palatin et autres princes d'Allemagne et leur conseille d'appeler un ministre qui ne soit pas sujet du roi de France; par exemple Pierre Alexandre, alors ministre à Strasbourg.

1. *Calvini Opera*, édit. Baum, Cunitz et Reuss, t. XVII, n° 2952, 2955 et 2958.

Cependant G. Farel se rendit à Ste-Marie-aux-Mines et de là à Strasbourg, où eut lieu la conférence avec les députés de Metz. Il y fut pris deux résolutions : la première qu'on réclamerait auprès du gouverneur de Vieilleville et des Treize-Jurés les bénéfices de l'arrêt du 6 mars 1547, et, pendant la poursuite, « qu'on introduirait un ministre dans la ville pour consoler et régler le peuple et se tenir prêt à monter en chaire aussitôt la permission obtenue ». On décida, en second lieu, qu'une députation, composée de G. Farel, du sieur de Chambray, ainsi que de Steff Baysel et Nicolas Guérin, messins résidant à Strasbourg, se rendrait auprès des princes d'Allemagne pour les persuader d'agir par lettres dans le même sens sur les magistrats de Metz. Le gouverneur fit la sourde oreille; mais les protestants étaient décidés à aller de l'avant, suivant le conseil de Calvin. En 1558, les Messins appelèrent de Ste-Marie-aux-Mines, François Peintre, dit La Chapelle, et un dimanche de la fin d'octobre, ils le firent prêcher « à huis ouverts » dans la maison de Jean Estienne. « Ils étaient, nous dit Bèze, une centaine de personnes, tant nobles que bourgeois. » Le chant des psaumes ayant trahi leur présence, le maître-échevin Michel Praillon (qui pourtant avait été diacre de la petite église au temps de Farel), dispersa la réunion et arrêta le ministre, qui fut relâché sur les instances du duc des Deux-Ponts, mais ne retourna pas à Metz.

Cependant, les fidèles de cette ville continuaient leurs assemblées secrètes et multipliaient leurs requêtes au Magistrat pour obtenir un culte public. On leur avait enfin accordé un cimetière spécial (17 mars 1559), malgré l'opposition de l'évêque; mais ils souffraient beaucoup du manque de pasteur et en demandaient un à Farel. Celui-ci aurait voulu leur envoyer Viret; mais ce projet ne put se réaliser. Alors les frères et anciens de Metz : Philippe Dydon, Jean Dietrich, Estienne Meny et Mangin « le volvable » adressèrent une lettre pressante aux ministres de Genève (30 avril); ils les priaient d'intercéder pour eux auprès des princes de l'Em-

pire, à l'occasion de la prochaine diète d'Augsbourg, et se recommandaient « à la bonne affection de M. Viret, pour le cas où ils obtiendraient la liberté de prescher publiquement ». En attendant, le seigneur de Clervant ayant ramené de Genève Pierre de Cologne, ministre originaire de Gand, fit célébrer le culte dans son château de Montoy, situé à peu de distance de la ville, en sorte que plusieurs bourgeois s'y rendaient. Mais, beaucoup étaient retenus par la crainte des menaces du gouverneur, les réunions privées diminuaient, on avait renoncé au chant des Psaumes. Aussi Calvin adressa-t-il aux fidèles de Metz une lettre sévère (19 juillet), où il leur reprochait d'être froids, pusillanimes et de reculer avant d'avoir souffert jusqu'au sang[1].

L'avènement de François II, sous le nom duquel gouvernèrent les Guise, redoubla les rigueurs contre les protestants messins. Des lettres patentes du roi (5 octobre 1559), ordonnaient aux magistrats de Metz d'expulser toutes les personnes infectées d'hérésie et de faire cesser de suite les conventicules chez le sieur de Clervant, sous peine de voir raser sa maison. En conséquence, Clervant et le ministre Pierre de Cologne durent s'éloigner. Les échevins eurent beau présenter au roi des remontrances, fondées sur le « *statu quo* » qui existait en 1552; elles furent rejetées et le duc de Senneterre s'apprêtait à exécuter les ordres de son maître, quand François II mourut. Ce fut une vraie délivrance pour les Réformés de Lorraine.

A l'occasion des États-Généraux d'Orléans, 60 bourgeois de Metz donnèrent procuration à Didier Rolin et à Emmanuel Tremellio, pour réclamer auprès d'Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume, le libre exercice de la religion, le rappel des bannis et la délivrance d'un des leurs, détenu à Auxerre, pour cause de religion. L'hébraïsant de Ferrare, qui avait épousé une demoiselle de Metz, négocia si habile-

1. *Calvini Opera*, ouvr. cité, t. XVII n° 3038, 3046, 3087.

ment qu'il fit insérer ces requêtes dans les cahiers des corps de métiers de la ville. Ceux-ci furent agréés, le roi de Navarre manda à Senneterre « de leur octroyer le plus prochain temple hors de la ville ». Pendant que ces négociations avaient lieu à Orléans, les Messins rappelèrent Pierre de Cologne; lui adjoignirent Jean Taffin (de Tournay), ci-devant ministre à Strasbourg. Ces deux pasteurs réussirent si bien à rassembler le troupeau messin qu'à la Pentecôte suivante (25 mai 1560), on put célébrer pour la première fois le culte en public et au son des cloches, au temple de Saint-Privé (ancienne ladrerie de Metz).

On peut juger de l'ardeur et de l'allégresse de ces patients chrétiens de Metz, qui, depuis dix-sept années n'avaient pas entendu prêcher en pleine lumière la parole de Dieu. Ils accouraient de tous les villages de la banlieue, et, le temple devenant trop petit pour le nombre croissant des auditeurs, il fallut organiser des cultes en rase campagne à la même heure, en deux endroits différents. L'année suivante, Vieilleville autorisa même les Réformés, sous certaines conditions, à célébrer leur culte en ville, dans le quartier dit « *du Retranchement* ». En 1562, l'église de Metz complètement « dressée », divisée en quatre paroisses, ayant chacune cinq anciens, deux diacres et un collecteur pour les deniers du culte, atteignait le chiffre de 4 à 5000 âmes, avec la banlieue, et était en mesure d'entretenir deux pasteurs, outre les deux susnommés. Ce furent Jean Garnier, « le grand ministre du Retranchement, qui deschiffroit la messe d'une terrible façon » et Louis des Mazures (de Tournay), ancien secrétaire de feu Jean, cardinal de Lorraine. Metz, par son collège et ses imprimeurs protestants, devint alors un foyer d'ardente propagande dans toute la Lorraine.

Au milieu de cette prospérité, les fidèles de Metz n'eurent garde d'oublier celui qui avait été leur « *ancien père et maître* » et qui les avait soutenus aux jours de l'épreuve, soit par ses prières, soit par ses lettres; ils invitèrent Farel pour la

troisième fois à prêcher. Le vaillant Dauphinois en qui, malgré ses soixante-seize ans, brûlait toujours la sainte flamme de l'esprit missionnaire, se rendit avec joie à cet appel. « Estant convié par ses anciennes brebis, dit Bèze, à voir le fruict de la semence qui avait comme dormy en terre pendant 20 ans, devant que se pourvoir eslever, il arriva (à Metz) le 12 mai 1565 et y prescha avec une incroyable consolation de toute l'assemblée. » Il y prêcha même deux fois : quatre mois après Farel s'éteignait doucement à Neuchâtel (13 septembre).

Plus heureux que la plupart des fondateurs d'églises, le réformateur de Metz put, avant de mourir, faire entendre le cantique de Siméon. Après avoir semé avec larmes, après avoir plusieurs fois exposé sa vie pour la cause du Christ, il lui avait été donné de « moissonner avec chants d'allégresse ». Cette vieille cité épiscopale, d'où il avait été expulsé deux fois, il y était rentré à la fin, en triomphateur pacifique. Veut-on savoir le secret de cette victoire qui n'avait pas coûté une goutte de sang? Ce n'est pas à son audace impétueuse qu'il faut l'attribuer; on a vu combien, sous l'influence de ses amis de Bâle et de Strasbourg, le bouillant missionnaire s'était modéré. Ce n'est pas non plus à son talent d'organisateur, en quoi Farel était fort inférieur à Calvin; pas même à son éloquence qui était entraînante. Mais c'est à sa persévérance dans la prière que Farel dut avant tout sa réussite à Metz. Dans sa « *Lettre aux cœurs affamés*, etc. », il recommande aux Messins de prier sans relâche; lui-même, nous disent ses contemporains, priait d'une manière admirable et dut à son apostolique ferveur ses plus beaux succès.

BONET-MAURY.

# DOCUMENTS

## LA RÉFORME A ORLÉANS DE 1571 A 1574

### TROIS LETTRES DE DANIEL TOUSSAIN

Les frères Haag (*France protestante*, t. IX) ont consacré un long article à la famille de pasteurs qui porte ce nom (Daniel signait Toussain, et non Toussaint) et dont presque tous les membres furent des hommes remarquables. Les volumes XXI, 345, XXX, 420 et XXXI, 31, 252 et 429 du *Bulletin* renferment déjà un dossier important sur la réaction catholique et la St-Barthélemy à Orléans. Les deux lettres que nous publions ci-dessous le complètent, et contiennent plusieurs autres renseignements intéressants.

N. WEISS.

*Suscription* : CLARISSIMO VIRO D. THÉODORO BEZÆ GENEVENSI ECCLESIASTAE DOMINO ET PATRI OBSERVANDO.

Quemadmodum non raro fit hyemis tempore, vir clarissime, ut caelo maxime sereno, gravis subito tempestas exoriatur, ita in Galliâ jam usu venit, ut rebus prosperis et lætis repentina perturbatio accidat. Nuper cúm ad te scriberem, ea erat rerum facies, et ita fuerat in Aula acceptus Amiralius, ut nihil nobis ad summam felici-

AU TRÈS ILLUSTRE THÉODORE DE BÈZE, MINISTRE DE GENÈVE, MAITRE ET PÈRE VÉNÉRABLE.

De même, homme illustre, qu'en hiver il n'est pas rare que par le ciel le plus serein il se lève subitement une forte tempête, de même on a déjà vu en France, une perturbation imprévue surgir au milieu de circonstances heureuses et prospères. Lorsque récemment je t'écrivais, les choses en étaient à ce point, et l'Amiral était si

tatem deesse videretur. Vix autem ter in insula nostra frequenti populo concionatus sum[1], cum Aureliani cives pontem et urbis aditus occupantes, impetu in nostros facto, ultrà centum mulieres indignis contumeliis afficiunt, plerasque spoliant, aliquot vulnerant et viros quoque nonnullos feriunt[2]. Istam sediosorum civium auda-

bien reçu à la cour, que rien ne paraissait manquer à notre bonheur. Or à peine avais-je prêché trois fois dans notre île[1], devant une nombreuse assemblée, que les Orléanais, occupant le pont et les abords de la ville, se ruèrent sur nous, outragèrent indignement plus de cent femmes, en dépouillant plusieurs, en blessant quelques-unes, et frappèrent même quelques hommes[2]. L'impunité ne tarda

1. Après avoir été « comme le repaire et la bergerie des brebis du Seigneur au milieu de la France », l'Église d'Orléans fut livrée au fanatisme clérical à partir de l'édit de pacification du 23 mars 1568, qui pourvut la ville d'un gouverneur et d'une garnison aussi hostiles que possible aux protestants. Le temple « de la rue d'Illiers » fut d'abord incendié, mais le culte ayant été continué dans celui de « l'Estape », le 5 septembre, la populace se rua sur l'assemblée, massacra environ 140 personnes, et mit ensuite le feu à l'édifice. La réaction qui suivit cet exploit s'inspira de l'édit de septembre qui défendait l'exercice de toute autre religion que la catholique, et fut d'une violence extrême. En juillet 1569 et « quelques mois après », encore 140, puis 80 protestants furent, les premiers « bruslez tous vifs » dans deux maisons, et les derniers « tuez à coups de dagues » dans la grosse tour de la ville. Malgré l'édit de pacification de St-Germain, du mois d'avril 1570, le rétablissement de l'exercice ne put être obtenu qu'au mois de septembre 1571, grâce aux démarches de Coligny et de J. Groslot, seigneur de l'Isle et bailli d'Orléans. Or, à peine les fidèles avaient-ils commencé à se réunir dans une propriété du bailli, en « l'Isle à deux petites lieues d'Orléans, où ie (D. Toussain) fus appelé pour exercer le ministère », que les assemblées furent de nouveau interrompues « par mandemens et edictz extorquez. » C'est évidemment à la reprise qui suivit cette nouvelle interdiction, et dont nous ne pouvons préciser la date (nov. 1571 ?) qu'il faut rapporter les mots *Vix autem.....* — Nous empruntons une partie de ces détails dont nous ne disposions pas encore pour notre article sur le protestantisme dans l'Orléanais (*Encyclopédie des sciences religieuses*, X, 78 ss.), à la préface de l'*Exercice de l'âme fidèle*, ouvrage fort rare de Toussain (Francfort, 1583, in-16) qu'il adressa, de St-Lambert au Palatinat, « aux pauvres résidus de l'Église d'Orléans », le 20 juillet 1578.

2. Ces attaques durent être fréquentes, car Toussain dit (*Ibid.*) : « l'exercice estant de nouveau accordé audit lieu (nov. 1571 ?) la fureur de ceste populace papistique, et acharnée, ne s'appaisoit point : tellement qu'au lieu d'avoir pitié d'un cinq ou six cens personnes qui sortoyent ordinairement le dimanche pour ouïr l'exhortation.... les recevoyent *ordinairement* à coups de pierre, avec fange, injures, outrages, et toutes sortes de dérisions ».

ciam impunitas deinde auxit quia non audaciæ sed virtutis rei citantur et de facinorosis supplicium non sumitur. Sed nostris mandatur ne in insulam confluant donec de re tota Rex cognoverit. Amiralius pro sua pietate, frequentibus literis regem ad officium faciendum stimulavit [1], sed nihil hactenus profecit : quia nullus jam est in aulâ qui partes nostras tueatur. Interim bene sperare jubemur, donec Regina Navarrena et Amiralius in aulam veniant, quod vix ante Natalitia fiet. Et nunc dubia expectatione, omnia sunt suspensa : quia et Guysiani quoque multis stipati nobilibus in aulam evocantur. Multi de vulgo, nihil nisi de bello commentantur. Et multos nimirum polluta domus aut leges in pace timendæ sceleratorum in praeliorum desyderium rapiunt. Neque cessant illi sycophantæ [2] Hayus [3] et cæteri qui omnem lapidem movent ut suas

pas à augmenter l'audace de ces séditieux, car on les accusa, non de témérité, mais de vertu, et l'on ne fit subir aucune peine aux criminels. On ordonna, au contraire, aux nôtres, de ne pas s'assembler dans l'île avant que le Roi eût pris ample connaissance de l'affaire. L'Amiral, selon sa piété, exhorta le Roi [1], par plusieurs lettres à faire son devoir mais en vain jusqu'à présent, car il n'y a plus personne à la cour qui défende nos intérêts. En attendant on nous recommande d'avoir bon espoir jusqu'à ce que la reine de Navarre et l'Amiral arrivent à la cour, ce qui n'aura guère lieu avant Noël. Il en résulte que dans l'incertitude tout reste en suspens, car les Guises, entourés de beaucoup de noblesse, sont aussi rappelés à la cour. Beaucoup de gens du peuple ne songent qu'à la guerre. Et apparemment la corruption domestique ou le respect dû aux lois pendant la paix en amènent beaucoup à désirer des luttes criminelles. D'autre part les fourbes [2], la Haye [3] et les autres qui remuent ciel et terre pour répandre leurs opinions ou plutôt

1. Aucune de ces lettres de l'amiral en faveur de l'Église d'Orléans, ne paraît s'être conservée. Voy. l'ouvrage si étendu du comte Delaborde : *G. de Coligny*, t. III, 1882.

2. Après avoir parlé des ennemis du dehors, Toussain fait allusion aux difficultés intérieures de l'Église.

3. Un Paul de la Haye qu'Aymon (I p. 111) appelle Paul de Haÿ, était signalé au Synode de la Rochelle (4 avril 1571) comme *coureur*. C'est de ce synode quil est question quelques lignes plus bas.

opiniones aut suos furores potius persuadeant. Ecebolius [1] sic se polypi instar transformat ut nec Rivierus[2] ille veteranus nec alii nonnulli cum ipso colloqui vereantur. Et sunt plerique animo tam communi ut mussitandas istorum injurias putent. Maximam istis schismaticis audaciam illud ministrat quod quidam ex ministris qui Synodo Ruppellanae interfuerunt queruntur non liberum fuisse cuivis sententiam dicere. Deinde Colladonius[3] ad quosdam scripsit graviter de injuria quam sibi factam dicit conquerens. Plerosque veteranos commonefeci quorum plerique sunt in hac sententia ut synodus frequentissima[4] cogatur in qua partes rursus audiantur atque ita negotium terminetur. Ista habui quae ad te, vir clarissime perscribo cui omnia fausta et fælicia precor. Mallotius [5] tibi suc-

leurs fureurs, ne sont pas oisifs. Ecebolius[1] se transforme à l'instar d'un polype au point que ni cet ancien La Rivière[2], ni quelques autres ne craignent de s'entretenir avec lui. Et plusieurs ont assez de condescendance pour s'imaginer qu'on doit taire les iniquités de ces gens. Ce qui contribue surtout à entretenir l'audace de ces schismatiques, c'est que quelques-uns des pasteurs qui assistèrent au synode de la Rochelle se plaignent que chacun n'y a pas été libre de dire son sentiment. Puis Colladon [3] a écrit à quelques-uns pour se plaindre amèrement de l'injustice qu'il prétend lui avoir été faite. J'ai rappelé à l'ordre plusieurs des anciens dont la plupart pensent que le synode devrait se réunir en plus grand nombre possible[4] pour que les parties y fussent de rechef entendues et l'affaire ensuite terminée. Voilà ce que j'ai à t'écrire, homme illustre, auquel je souhaite toute sorte de bonheur et de prospérité. Mallot [5]

1. Surnom de F. Baudouin, voy. *France protestante* 2ᵉéd. t. I, 993 ss.

2. En 1571 Jean le Maçon, sieur de la Rivière, fondateur de l'Église de Paris, était pasteur à Angers où il devint la plus illustre victime de la Saint-Barthélémy (Voy. *France protestante* VI, 530 ss.). A cette époque F. Baudouin habitait la même ville où il avait été nommé professeur de droit, en 1568.

3. Nicolas Colladon, professeur de théologie et pasteur à Genève, y fut déposé par le magistrat en 1571, à cause de son animosité contre Jean Le Gaigneux (Voy. *France protestante*, IV, 4).

4. Nous avons préféré cette leçon à celle de fréquentissime, parce qu'il paraît plus naturel que les plaignants dont parle Toussain aient réclamé une réunion plus nombreuse que la réunion du synode à plus bref délai.

5. D'après l'*Histoire ecclésiastique* et *Crespin*, Jean Malot ou Mallot fut, en

censet quod ad ipsum non scribis. Excusationem tuam non admittit. Ita sunt morosi qui amant. Insulanus[1] noster te salutat. Aureliani papistae sunt rursus in armis : Et nos in nomine Domini et piorum precibus acquiescimus. Nos igitur in tuis commendatos, si lubet, habebis. Ex insula nostra, quarto calend., decembr. 1571.

Tuus ex animo.

D. Toss.

Autogr. Bibliothèque Nat. Fonds Dupuy, 104, fol. 59.

t'en veut de ce que tu ne lui écris pas. Il n'admet pas ton excuse : Telle est l'exigence de ceux qui aiment. Notre insulaire[1] te salue. Les papistes orléanais sont de nouveau en armes. Et nous nous appuyons sur le nom du Seigneur et sur les prières des fidèles. Veuille encore nous considérer comme recommandé aux tiennes.

De notre île, le 4 décembre 1571.

A toi de cœur.

D. Toss.

Il faut placer ici la lettre française de Toussain à la duchesse de Ferrare, que le *Bulletin* a publiée t. XXX, p. 459, et qui a été datée, par erreur, du 15 août 1572. Elle est du 15 *avril* de cette année et se trouve aujourd'hui dans le volume 3230 du *Fonds français*, f° 114. On voit par elle qu'à cette époque, grâce aux ordres de Charles IX, les catholiques orléanais paraissent « s'aprivoiser », et qu'à la suite

1561, pasteur à Paris, où il prêcha le 26 décembre, lors du tumulte de St-Médard (Cf. *Calvini Opera*, XIX, 220). Il se sauva à Orléans, du 5 au 7 avril 1562, et était dès le 15 avril 1563 « ministre ordinaire de Coligny » à Châtillon-sur-Loing, (Le *Bulletin* VII, 323, dit déjà en 1561 ou 1562). En septembre 1566, Coligny céda Malot pour peu de temps à l'Église de Metz. En 1569, sa femme, Anne Chrestien, fut massacrée à Châtillon. A partir de cette date, la *France protestante* (VII, 200) perd sa trace. Le passage ci-dessus de la lettre de Toussain semble prouver qu'en décembre 1571 il était encore à Châtillon, qui avait de fréquentes relations avec Orléans. M. le comte Delaborde, toutefois, ne connait qu'un seul aumônier de Coligny, savoir Merlin, pour les années 1561 à 1572 (Voy. *G. de Coligny*, I, 418 et III, 363 ss.). Peut-être Merlin était-il attaché seulement à la personne de l'amiral, tandis que Malot etait le chapelain de sa famille.

1. *Insulanus* désigne évidemment le bailli Groslot qui était seigneur de l'Isle (Cf. *France protestante*, V, 369 ss.).

de la sédition dont on a lu le récit plus haut, le culte réformé avait été à peu près interrompu pendant près de quatre mois. Elle semble prouver aussi qu'au milieu de ces pénibles événements, Toussain était resté seul à la brèche, et que ses collègues *Pierre Baron* et *Robert le Maçon*, qu'on retrouve à Orléans à la St-Barthélémy, ne revinrent l'aider que lorsque l'exercice eut de nouveau été rétabli. Il y a probablement d'autres lettres de Daniel entre 1572 et 1574, soit à Genève, soit à Berne ou ailleurs, mais jusqu'à présent nous n'avons retrouvé à Paris que la suivante qui soit relative à Orléans et à la Saint-Barthélémy.

*Suscription :* A MONSIEUR, MONSIEUR BEROALD A SEDAN.

Non possum, vir ornatissime, de nostris rebus cogitare, quin cohorrescam totus : praesertim cúm mentis oculos in Sancerram [1] tot bonorum virorum hospitium converto. Sed nec volo querelis animam tuam augere : nec mihi infandos dolores renovare et vulneribus nostris ungues adferre. Gratulor tibi potius istum portum in quem ex ipsius mortis faucibus ereptus appulisti : terram illam beatam iudicans quae te cum tot honestissimis et sanctissimis familiis excepit : ingratam veró eam imo miseram quae ejecit et amisit. Deum autem optimum maximum precor ut reliquiarum Ecclesiae suae conservator, necis suorum defensor et tot funestorum scelerum

Je ne puis songer à nos affaires, homme si distingué, sans frissonner d'horreur, surtout lorsque je contemple en esprit cette ville de Sancerre [1] qui a été le refuge de tant d'hommes excellents. Mais je ne veux point te tourmenter par mes plaintes, ni renouveler pour moi d'inexprimables douleurs en ravivant nos blessures. Je te félicite plutôt d'avoir atteint ce port en échappant à l'étreinte de la mort elle-même. Heureuse est la terre qui t'a reçu avec tant d'honnêtes et saintes familles, ingrate ou plutôt malheureuse est celle qui vous a rejetés et perdus. Or je supplie le bon Dieu de conserver son Église, préserver les siens de la mort, et venger tant de détestables

1. Le siège de Sancerre dura du 9 janvier au 19 août 1573 (Voy. *Hist. mémorable* de Jean de Léry, 1574). Matthieu Beroald fut un des assiégés et joua même un certain rôle dans la ville (Voy. *France protestante*, 2e éd., t. II, 398 ss.).

ultor esse velit[1]. Unum est quod mihi tantumnon spem omnem liberationis eripit et me male ominari iubet : nimirum quod tam praeceps fuit innumerorum ad defectionem animus, et tam in ipsa defectione pertinax[2]. Vix enim credas quam insigniter insaniant vel ii qui in nostris Ecclesiis olim velut reliques[3] praelucebant. In his facile numero veterem hospitam meam aurelianam electam, quae quia pro aliquâ pecuniae summa spopondit olim cúm captivi olim uná detineremur[4] : non solum sexcentas libras argenti

crimes[1]. Une chose toutefois m'enlève presque tout espoir de délivrance et me fait mal augurer de l'avenir : C'est l'empressement à la révolte d'une quantité de gens innombrable, et leur obstination dans cette révolte[2]. Tu aurais, en effet, peine à croire à quel point déraisonnent même ceux qui jadis luisaient dans nos églises comme des flambeaux (ou lumignons?)[3]. Je mets sans exagération au nombre de ceux-ci, l'Orléanaise d'élite qui fut jadis mon hôtesse. Lorsqu'à cette époque nous fûmes emprisonnés ensemble[4] elle répondit pour moi pour une certaine somme d'ar-

1. Voici le passage de la *Préface* déjà citée, relatif à la St-Barthélémy à Orléans : « Ceste noire, épouvantable et sanglante iournée, du 24 aoust l'an 1572 estant venue, auquel iour ie fis le dernier presche audit lieu de l'Isle : s'en suivit un déluge de sang chrestien par toute la France, et ce qui pouvoit rester d'une des belles et florissantes Églises de la France, à savoir un 700 et plus, à ce qu'on dit, bourgeois, habitans, conseillers, advocats, docteurs et autres de toutes qualitez, furent eruellement sagmentez et massacrez » ..... Le chiffre de 700 ne s'applique, suivant les expressions de Toussain, qu'aux chefs de famille, et non à la population protestante toute entière qui, d'après J. de Botzheim, était beaucoup plus nombreuse.

2. « Le reste pour la plupart forcé d'impatience, est tellement destourné, qu'il semble qu'il n'y ait plus de trace d'Église, ou que iamais il y ait eu réformation à Orléans, et en la plupart des autres villes » (*Ibid. ut supra*).

3. *Sic*, sans doute corruption de *reliquiae*.

4. Après avoir raconté ce qui se passa à Orléans le 5 septembre 1568 (Voy. p. 211, note 1), Toussain ajoute..... « Pendant lesquelles tempestes Dieu, entre autres, conserva miraculeusement les ministres qui estoyent lors au nombre de cinq..... furent tirez de ceste fournaise, et conduits en sauveté..... M. Robert le Maçon dit la Fontaine, M. Matthieu Beroald, professeur de la langue hébraïque, et moy, tombasmes entre les mains des ennemis, et y demcurasmes avec très éminens dangers depuis le 26 de septembre iusqu'au 15 d'octobre, iusques à ce que quelques notables et bien affectionnées personnes de la dicte Eglise..... nous *rachetèrent* des mains des soldats » . (*Ibid.*)

quas apud ipsam supra annos quinque deposueram, intercepit, sed a me totam illam pecuniam reposcit quae pro redemptione nostra numerata est. Id mihi nimirum parum opportune accidit qui librorum, supellectilisque omnis nuper naufragium feci, et ex incendio nihil praeter uxorem et quatuor liberos eripui. Sed et istud quod superest in lucro appono et Deo qui dat et aufert perpetuo benedico : illud apud me reputans quod alibi D. Ieronymus scribit, fidem nullam pati iacturam. Tu veró, clarissime et observande frater gratissimum mihi feceris si quo loco sint res tuae, quid cum vetere hospite meo Petro Bourgoin Sancerrano[1] actum sit ad me perscribas. Ministros enim evasisse praeter Bourgundium intellexi. De Lerio[2] et Meleto[3] etiam certior fieri cupio, nam amavi semper utrumque propter industriam et pietatem. Dominus brevi abstergat

gent. Aujourd'hui, non seulement elle s'empare de six cents livres que j'avais déposées chez elle il y a plus de cinq ans, mais elle me réclame tout l'argent qui a été payé pour notre rançon. Cela m'arrive à un moment bien peu opportun, à moi qui viens de perdre tous mes livres et tous mes meubles et qui n'ai pu arracher à ce naufrage que ma femme et mes quatre enfants. Mais je regarde comme un gain même ce qui me reste, et sans cesse je bénis le Dieu qui donne et retire, méditant ce que maître Jérôme écrit quelque part, que la foi n'admet point de perte. Quant à toi, frère illustre et vénérable, tu me rendras bien reconnaissant si tu m'écris où en sont tes affaires et ce qu'est devenu mon ancien hôte sancerrois Pierre Bourgoin[1]. Car j'ai appris qu'outre Bourgoin (d'autres?) pasteurs parvinrent à se sauver. Je désire aussi être renseigné au sujet de Léry[2] et Melet[3]. J'ai, en effet, toujours aimé l'un et l'autre à cause de leur zèle et de leur piété. Veuille le Seigneur essuier

1. Il est question d'un Pierre Bourgoin *l'aîné* dans J. de Léry (réimpression, 1843, p. 133 et 160) mais il n'est pas dit qu'il fut pasteur. La phrase qui suit semble cependant le considérer comme tel. Or nous ne connaissons qu'un *François* Bourgeois qui fut pasteur (Voy. *France protestante*, 2[e] éd. II, 1127 ss.)

2. J. de Léry. Voy. *France protestante*, VI, 566 ss.

3. Pierre Melet, ministre de la Charité en 1572, était né à Rodez et avait été immatriculé à Genève en 1559.

lacrymas nostras et convertat captivitatem istam, tibique cumulatissime benedicat. Raptim, Heidelbergae 6 febr. 1574.

Tuus ex animo.
D. Tossanus.

Autogr. Bibliothèque Nat. Fonds Dupuy, 268, fol. 133.

bientôt nos larmes et changer cette captivité ; et qu'il te comble de bienfaits ! A la hâte. Heidelberg le 6 février 1574.

Á toi de cœur.
D. Toussain.

---

## EXTRAITS DES MÉMOIRES DE PIERRE PONS

### NATIF DU PONT DE MONTVERT, RÉFUGIÉ A GENÈVE OU IL EST MORT[1].

Son frère fut arrêté l'an 1689 pour s'être opposé aux desseins du capitaine de dragons qu'il y avoit au Pont de Montvert, et qui exigeoit des Protestans des choses même contre les ordres ; il fut élargi aux sollicitations de M. Dugas, brigadier.

Le 5 décembre 1696 on envoya deux compagnies de soldats au Pont de Montvert pour obliger les habitans d'aller à la messe, ceux qui ne le fesoient pas étoient condamnés a dix sols d'amende ou recevoient logement chez eux à discrétion.

Le 2e février 1697 un dragon de Florac arriva au Pont de Montvert avec ordre de faire marcher les deux compagnies toute la nuit pour se rendre au Mijavou joindre la compagnie de Florac, et une autre d'infanterie de Barre pour prendre Romand. L'Abbé du Chaila

1. Rien de plus incorrect que ces mémoires d'un nouveau converti cévnol que son extrême prudence, pour ne pas dire sa faiblesse, ne préserva pas des maux qui accablaient son pays natal, et qui, pour éviter les galères, alla chercher un refuge en Suisse. Quelques-uns des fragments ici reproduits ont été revus par Antoine Court. (Collection de Genève. BB, n° 48). Pour les principaux faits, le meurtre de l'abbé du Chaila, l'incendie de Fraissinet de Fourques, etc. Voir l'*Histoire des Camisards* (t. I, p. 43-52, et 236). Les négociations avec Joany sont la partie neuve de ces mémoires.

et M. Fazer de Miral s'y trouvèrent; mais on ne trouva pas le prédicant. Les soldats firent dans ledit lieu bien du ravage.

Le 17e février 1697 le Père Moutet missionnaire ayant veu un ordre de l'Intendant pour le délogement de deux compagnies de soldats du Pont de Montvert, s'avisa pour le faire révoquer, de faire fouiller les maisons des habitans pour y chercher les armes, les livres et vint visiter le ... pour voir s'il n'y avoit pas de là viande.

En 1690 la veuve du sieur Chappelle de la Sepède se trouvant chargée de plusieurs dettes, fut obligée de faire appeller tous ses créanciers à se venir ranger chacun suivant son hipotèque pour se payer en biens fonds ou autrement. Pour cet effet il fut ordonné de s'assembler à Viallas chez M. Bonnijoli principal créancier et le plus entendu aux affaires, afin que les choses fussent faites exactement et à la satisfaction de tous, dans laquelle compagnie il y eut environ 25 personnes, où étoient après M. Bonnijoli régent, M. Roche de Genolliac, Dussaut advocat de Bruneldes, M. de Laurent du Pont, M. Pinet notaire dudit Pont, Chappelle de Finiels et autres, parce qu'on avoit pris M. Daudé notaire de Chamberigaud, pour passer et recevoir l'acte de règlement. Le nommé Vigne de Nogaret, notaire, de dépit pour n'avoir pas été appellé à cette assemblée, fut à Montpelier dénoncer à l'Intendant que cette assemblée de créanciers s'étoit tenue au mas de l'Espinas où un ministre avoit prêché, de sorte que l'Intendant donna ses ordres pour faire arrêter les dénoncés suivant l'indication du fourbe Vigne. Il y en eut une vingtaine qui furent conduits à Montpelier et 8 jours après furent condamnés aux galères, à la réserve de Bonnijoly qui fut pendu à Montpelier, malgré les dépositions des chanoines de Bedoese, du curé de Vialas, et du Sr Daudé ancien catholique, qui soutenoient que les accusés n'avoient tenu aucune assemblée à l'Espinas, mais bien à la maison du Sr Bonnijoly pour regler les affaires de la dite veuve de Chapelle; et cela parce que Vigne avoit produit des faux témoins qui déposaient que l'assemblée s'étoit faite à l'Espinas.

N. B. que le baron de Barre pour avoir été à cette assemblée fut relégué à Pierre-Cize, que M. Pinet ayant été averti tint la campagne, et s'étant retiré à Toulouze il y mourut au bout de 3 ans; que plusieurs des intéressés pour se mettre à couvert donnèrent d'argent à l'abbé du Chaila, et surtout Tallon procureur du Pont de Montvert; que le mas de l'Espinas fut rasé.

Environ le 20 septembre 1699 Rocque de Mende et l'abbé du Chaila furent à Marvejols et à Larger pour faire payer les amendes des enfants qui n'avoient pas été à la messe, et reléguèrent plusieurs filles au couvent.

A l'enlèvement de Roman on fit divers prisonniers dont 17 furent condamnés aux galères.

M. Plantier, apoticaire du Pont de Montvert, habitant à St Larger, pour éviter de changer de Religion fut se réfugier chez Jaques Pons au Pont de Montvert, où il fut arrêté. On l'élargit sous la caution de Jaques Pons; il s'en fut chez lui à St Larger, mais il ne paroissoit que de nuit. L'abbé du Chaila et Rouviere de Marvéjols, subdélégué de l'Intendant, sachant qu'il n'avoit point changé de Religion et ne le voyant plus paroître, firent arrrêter la caution. Le capitaine des dragons qui étoit logé chez Jacques Pons, répondit de lui afin qu'il put aller chercher Plantier pour qui il avoit répondu. Jaques Pons informa son frère Pierre établi à St Larger de son avanture; celui-ci conjecturant que Plantier se retiroit chez lui le soir, se précautionna pour le surprendre, et s'étant fait accompagner de quelques amis, il investit la maison dudit Plantier, après quoi il heurta à la porte. La femme de Plantier répondit; on lui demanda où étoit son mari, qu'elle cacha et dit qu'il étoit au Mazet à deux lieues de là, qu'on n'avoit qu'à lui écrire, qu'il ne manqueroit pas de venir sur le champ. Cette réponse n'ayant pas satisfait, Pierre et Jaques Pons se mirent en devoir de fouiller la maison, éclairée par la femme de Plantier qui croyait que son mari auroit pris la fuite. On le découvrit caché sur une poutre au plus haut de sa maison, n'ayant pu s'échapper par une porte de derrière où étoient 3 hommes et la femme de Pierre Pons pour la garder. La femme de Plantier voyant le danger où étoit exposé son mari, voulut le délivrer d'entre les mains de Pierre et Jaques Pons, et pour cela appela à son secours certaines femmes ; mais ceux-ci pour ne pas lâcher leur proye fermèrent les portes, et Pierre Pons fut chez Caupert, curé de St Larger, qu'il fit lever du lit, pour lui prêter main forte, selon l'ordre dont étoit muni Jaques Pons, qui enjoignoit à tous consuls de l'aider à remettre Plantier, quelque part qu'il se trouva. Le curé fit appeler plusieurs habitans à qui on avoit donné le titre de conseiller, pour veiller sur ceux qui n'iroient point à la messe, et s'étant assemblés chez le curé, (nous feumes prendre, dit Pons, Plantier, que nous gardames toute la nuis

chez ledit curé). Le lendemain Dolladillié et Fachie, consuls, assistés desdits conseillers, le conduisirent à Florac entre les mains du major du régiment des dragons qui fit un billet de décharge à Jacques Pons, et ayant mis Plantier à la conduite de 8 dragons l'envoya aux gens du chevallier de Gonnes. Ceux-ci le présentèrent à l'abbé du Chaila qui ordonna de le conduire incessamment à Montpelier. La nuit l'ayant surpris à St-Etienne de Valfrancesque, Antoine Masbernard à qui Plantier se recommanda, le logea par la permission de Larson commandant pour lors à St Etienne. Il en avoit bon besoin car il avoit été fort mal traité. Aux sollicitations de Barbeirac, il obtint sa liberté à Montpelier et sortit du Royaume où il appella sa femme et son fils[1].

*Arrivée de gens de guerre au Pont de Montvert sous prétexte d'assemblées faites audit lieu ou dans la paroisse.*

Les religionnaires des Sévennes et notamment du costé du Pont de Montvert, se voyant privés de leur exercisse de religion, auroient de tems en tems fait des assemblées pour se consoller, et tâcher de se maintenir dans leur croyance, ce qu'il faisoient secrettement pour n'estre découverts des puissance qui s'y opposoient fortement d'ordre du Roy, et en ayant fait une au mas de Moncur, proche le dit Pont de Montvert en nombre de plus de quatre mille personnes, elle auroit été découverte à Mr l'abbé du Chaila l'inspecteur du Gévaudan, qui se tient à Saint-Germain de Calberte, lequel à l'instant seroit party pour aller à Mende pour y résoudre les moyens d'y envoyer des troupes à discrétion, et pour cet effet eut un ordre de Mr l'intendant du Languedoc, de manière que ledit Sr abbé du Chaila s'enfut d'abord à Florac voir Mr le marquis de Grizal, et Mr de Miral, major du régiment des milices, qne le Roy a gardées nonostant la paix, lesquelles envoyèrent au dit Pont de Montvert une compagnie des mille bourgeois, commandée par M. de Montauran, capitaine, qui eurent ordre d'y arriver en pure perte le 25 janvier 1698; ce qui fut exécuté le même jour, et Mr du Chaila, Mr Detuirat et Mr du Villoret de Mende en teste, pour verifier le lieu de la dite assemblée,

1. Ce qui précède est un résumé de la main de Court; — ce qui suit est le propre texte de Pons.

et ceux qui étoient pour les en faire punir, ayant fait nombre de prisonniers qu'on detenoit dans les caves de feu M^r André, au Pont de Montvert, et après les avoir ouï, par les grandes menaces de les faire pendre ou condamner aux galères, déclarer ceux [qui] étoient dans la dite assemblée faite a Moncur, il y en auroient eu qui ayant crainte de mourir, auroient dénoncé plusieurs personnes, et notamment P^re Servière de l'Hospital, Richard des Ufruit? sa femme Viallarde la Sepedette, Jacques Pons mon frère et plusieurs autres qu'on fit faire prendre par les soldats de la Compagnie qui étoit au dit Pont, et ensuite fait conduire à Montpellier, à la réserve de mon frère qui rebroussa chemin de Saint-Germain, M^r l'abbé l'ayant empêché de passer plus avant, à la sollicitation de ses amis. M^r Debrousseau ayant été aussy accusé du même cas, on l'aurait fait prisonnier, et pour avoir moyen d'agir en ses affaires, mon frère auroit cautionné pour luy quelque tems, ou l'auroit obligé de se remettre, ce qu'il a fait, dans les prisons de Mende, le 8 avril 1698, pour tirer mon frère de peine, et il est à craindre qu'on ne le fasse périr, ayant été fait prisonnier lors du changement général et sur le point d'être conduit aux galères dont, à la faveur de ses amis; [il] n'y alla pas, mais fut obligé d'aller au service 5 à 6 ans, ce qu'il fit pour [comme] cavalier après avoir été conduit à Montpellier; et resta à la Citadelle 8 ans prisonnier, et pour sortir sa femme a baillé 450-l. Sera notté que les habitans ayant obtenu le deslogement de la compagnie du dit S^r de Montauran quelques mois après, on en avoit envoyé deux autres compagnies de troupes réglées qui furent logées sur les habitans en pure perte.

*Exécution faite à Mende de plusieurs hommes roués, pendus, brulés, complices de la mort de Mons. l'abbé du Chaila et du brulement de Fraissinet de Fourques.*

Environ le 15 avril (1703) les troupes de bourgeoisie logée à Florac, faisant de tems en tems des détachements pour aller garder quelques habitans du dit Fraissinet, qui n'avoient pas été brûlés, auroient fait prisonniers deux hommes du voisinage du Pont, dont ils furent reconnus estre du nombre de ceux qui commirent la mort et incendie des habitans du dit Fraissinet, cy devant annotés, qu'on fit conduire

à Mende où étant et après ouïe, en faisant leur procès, les juges n'avoient pas de preuve sufisante pour les condamner à mort, seroit arrivé qu'en Mende ayant retiré plusieurs enfans du dit Fraissinet qui furent garantis, il y en eut d'iceux un qui dit avoir tué son père, *sic*) et sur cette preuve furent d'abord condamnés a être roués ce qui, fut exécuté au dit Mende, et quoyque fortement exortés par des religieux de changer et mourir de la religion romaine, ne le voulurent jamais faire, rebutant toujours le crucifix qu'on leur présentoit, et furent fortement résignés à mourir de la religion qui avoient été nés (*sic*) et qu'on avoit toujours professé, ce qui toucha grandement l'assemblée qui les voyoit mourir si constants, ayant déclaré être du party de la mort du dit S[r] abbé du Chaila. Du depuis plusieurs auroient été fait prisonniers, et jusqu'au dit Mende, environ le 15[e] May accusés des crimes cy dessus, dont y en eut deux autres pendus, et après un de ceux brullés, et quelque jours après une fille foitée et une autre pendue, et le père d'iceluy (*sic*) condamné aux galères; et remarque que le fils ayant demandé d'être enterré immédiatement son exécution, plusieurs pénitents étant disposés à ce faire par charité, après que le bourreau qui le saccagea par deux fois l'eut quitté, un des dit pénitents coupa proprement la corde à l'instant au cimetière, où étant auroit veu qu'il respiroit, et pour le remettre en vie auroit promptement des eaux de vie pour le conforter, et l'auroit garanti et après l'avoir bien remis le firent conduire proche Barre chez luy au mas de Rouch.

### *Lettre de mon frère sur les conférences des traités de paix pour fait de religion.*

Le troisième de juin (1704), les révolutions des Sévennes empirant, vint le maréchal de Villars et toute la noblesse de Languedoc pour limiter les grands désordres qui se font actuellement; outre occasion (*sic*) auroient pris tous les moyens possibles pour porter les chefs des troupes religionnaire à la paix et pour cest effet obligé plusieurs principaux habitans du pays capables de conférer avec le dit chef des troupes, dont mon frère Jaques Pons du Pont de Montvert fut député par les puissances voir à ceste fin le S[r] Genin

(Joany) un des dits chefs ce qu'ayant exécuté m'en donna avis dont la teneur s'en suit :

Je vous apprends, mon très cher frère, qu'ayant ordres des puissances je fus voir le Sr Genin commandant du party des troupes religionnaires, accompagné d'une quatorzeine de nos principaux habitans pour tâcher moyen de le porter à la paix, et à cest effet nous roulâmes un jour et la nuit suivante, pour le rencontrer, ce que finalement fimes dans des vallons de précipices du Collet de Dèze, tout effarouchez, tant il nous donna de terreur se doutant que nous le voullions trahir; lequel avec sa troupe étoit en très bon ordre, et alors assemblées en dévotion et en prières, en nombre de plus de douze cent personnes; tous gens de bonne mine et bien armés, allant dans ordre réglé, qui n'y a rien de si beau; le dit Genin très bien équipé, se faisant garder d'une exactitude et d'une manière admirable outre les sentinelles posés dans toutes les avenues. A cette assemblée il y avoit deux ministres, et après avoir conféré avec luy sur mes ordres de propositions, [il] ne me voulut rien dire de solide, sans avoir parlé avec le Sr Rolland chef d'un autre party, et qu'après il m'écriroit. Nous nous retirâmes, et quelques jours après je reçus une lettre que je fus porter à Mr de Palmerole du côté de Miallet, et celle de Mr le maréchal dans la Ville ou autour dicelle et dont le Sr Cavalier, un des principaux chefs qui s'est soumis, alloit et venoit de part et d'autre, pour faire emporter la proposition du traité de paix; et les dites troupes religionnaires, ne voyant pas l'issue de leurs espérances de liberté, comme ils demandent..., se retirèrent sans rien conclure, ce qui fait que ne voyant pas jour à une paix, je suis obligé de quitter et abandonner tout, ne pouvant plus soutenir l'oppression où nous sommes généralement tous par la foule des troupes continuelles depuis longtems dont nos maisons sont pleines. Même l'on craint qu'on n'en vienne à faire main basse par massacre, ainsy que nous en sommes menacés de tous les lieux réservés, et après brûler les tours, et Mr notre commendant duquel jay l'honneur avoir le bien de son amitié, me conseille de crainte qu'il n'aye des ordres extraordinaires à ces affaires, et me veut donner passe-port pour me retirer avec ma famille là ou je voudray ce qu'il ne veut faire à autre qu'à moy. Si cela est je ne puis plus venir vous joindre en attendant que le bon Dieu y pourvoye ; cependant je veux encore voir quel train prendront les affaires

et l'issue de Mr Dégallier baron, que les principaux du Languedoc ont député parler au Roy; j'espère vous écrire sur ce sujet, et après vous avoir souhaité et à toute la famille parfaite santé et prospérité, je suis votre bon frère.

PONS.

Sera notté que le Sr Cavalier, un des principaux chefs, qui s'est rendu et soumis avec une quarantaine de sa troupe, sur des avantages considérables qu'on luy a offert, le Sr Catinat son lieutenant a pris le reste et s'est joint avec la troupe du Sr Rolland pour continuer avec tous les autres, qui n'ont pas voulu imiter le dit Cavalier et se rendre.

*Lettre de mon frère en relation de sa députation pour conférer avec le Sr Joinin, un des chefs des troupes religionnaires, et luy proposer les offres d'avantages que les Puissances voulloient luy acorder en se soumettant avec sa troupe.*

Je vous avise, mon très cher frère, que depuis mon arrivée de chez vous j'ay bien été accompagné et ne suis pas été le seul, ayant toujours des régiments entiers de passade, outre celuy des miquelet qu'avons toujour gardé, et outre cela avons pas d...[1] depuis quinze jours celluy de M. Demelon, lesquelles troupes ont bruslé tous les blés de la Lozère et Sévène religionaire et fait dépérir tous les foins que chaque particulier avoit mis en amas ou autrement en fumier.

Au commencement du présent mois de septembre, je fus député avec Mons. Dussau de Saint-Privat, refugié dans notre lieu, de la part de M. de Tournon, brigadier et commandant des troupes, pour aller joindre le Sr Joinin, un des commandants des troupes religionnaires autrement houzarts, dans la paroisse de Saint-Michel, pour l'obliger et sa troupe à profiter de l'amnistie que le Roy lui accorde avec des proposition d'offres fort avantageuses comme verrez cy après, dont on m'avoit chargé de luy faire, ce que lui ny sa troupe ne voulurent jamais accepter, demandant cependant deux mois pour en conférer avec les autres chefs, ses confédérés, avant de pouvoir rendre raison

1. *Un mot illisible.*

positive. La première offre qu'on luy faisoit estoit de le faire colonel d'un régiment, avec permission de nommer pour capitaine et lieutenant tels qu'ils jugeroit auprès de sa troupe, tant lui que ses confédérés payés à la haute paye, et outre ce une pension par-dessus la charge de colonel : permis encore de mener un ministre dans le régiment, et ne voullant pas accepter ces conditions, l'on luy offroit une rançon d'argent fort considérable en se retirant hors du royaume, et qu'on laisseroit le peuple libre pour prier Dieu en leurs maisons en toute liberté et sans être interrompus de personne sur peine de la vie à tous ceux qui les inquiéteroient; le rétablissement des maisons du pays brulées ou rasées. Cela étant il falloit que généralement toutes les troupes rebelles se soumissent à rendre leurs armes. Mais bien loin de cela faire en rejetant toutes ces offres et faire voir que cela ne leur convient pas, demandant une entière liberté de conscience, on nous voulloit faire passer par le feu des armes pour récompense de notre commission, ainsy qu'on fit à M. Ponsard du Crespin et Roque de Saint-Privat de Vallongue refugiés à Saint-Germain de Calberte, qui furent députés pour le même fait, nous menaçant d'en faire de même, dont tous criaient qu'il nous falloit tuer pour leur avoir fait des propositions de se rendre. Jugez auquel état nous nous trouvions, sans qu'il y eut le moindre (?) d'en avoir grâce ou intercéder pour nous garantir du danger où estions dans cette occasion. Pendant qu'on faisoit mourir le pauvre Voquet à coups de fusil, voulûmes nous épousser pour nous sauver et avions abandonné nos chevaux d'abri : fûmes reconnus et nous coururent dessus, et nous fléchissions de telle manière que n'aurions pas été propre pour danser sur la corde. Je joue pourtant de mon personnage et de ma langue de mon mieux pour me garantir la vie et de mon collègue; j'estime qu'un nommé Vendôme qui me paye pension, qui est de la troupe du dit Joinin, aida bien à nous garantir la vie. On nous osta la selle de nos chevaux, et brides et licous, et à peine après avoir évité et franchi le danger où nous estions, nous eumes peine de garantir nos chevaux et arnois. Dieu soit loué et me préserve d'un semblable cas; mais l'on ne m'y prendra plus pour de telles députations. Je suis, etc...

*Extrait d'une lettre de Jaques Pons à son frère du 25 septembre au Pont de Montvert*[1].

Je suis tellement foulé par le logement des troupes que je ne puis plus tenir. Outre deux lits et deux couvertes que je fournis aux casernes, j'ai chez moi 2 capitaines, 2 lieutenants et six soldats. Je donne encore de 5 en 5 jours deux livres d'huile et 2 quintaux de bois... mon valet peut-il à peine nous tenir de bois à la maison... Il me faudra vendre mon mulet faute de foin, quoy que j'en eusse recueilli plus de cent quintaux... Mais les soldats nous prennent tout et sans payer; quelques uns ont été payé à 3 sols par place. Demain nous attendons ici de couchée M. de La Lande et sa suite qui est de 900 hommes. Je me verrai à la fin obligé d'abandonner tout. Dieu est toute ma consolation. Il faut que je tende la main à des gens qui avoient cent fois plus de biens que moi. J'ai eu des ennemis qui ont taché de me perdre dans l'esprit de notre commandant, avec lequel j'ai eu des paroles. J'ai résisté à ses menaces et je lui ai soutenu que s'il avoit le cœur aussi noblement que je l'avois il n'auroit pas fait mourir tant de pauvres innocents... Sa colère s'apaisa sur le minuit de la nuit suivante, et m'ayant fait appeler par le consul [il], m'ordonna et à plusieurs autres de le suivre.

Sur des avis qu'il avoit reçus nous fûmes sur la montagne du Boujez et à Champ-Long où il fit faire halte, après quoi il fit bloquer depuis le Pradal à Cassagnas jusques à Grisac, mettant des habitants en sentinelle avec quelques fusiliers. Nous feumes ensuite lui en tête faire une course jusqu'à la fontaine de la Rouvière ou Baraque, et je restai avec lui jusqu'à midi avec un froid enragé; un détachement fut au Pradal et Cassagnas et tuèrent de pauvres gens innocens au nombre de six; une autre fois, il y a sept ou huit jours à Saint-Hilaire, ils en firent mourir aussi une trentaine, tous innocens n'étant coupables de rien. Pour les Camisards on ne veut pas les trouver; la guerre est bonne.

Le 13 de ce mois, la troupe de Ravanel s'est battue avec le régiment de Menou, et quelques compagnies de dragons proche Vésenobre et le château de Roquante.

1. Fragment rédigé par Antoine Court.

Le 19 Mr de Fesquet, seigneur de Saint-André, a été tué par la troupe de la Roze.

Une quinzaine de personnes, hommes, femmes et enfans de l'âge de 10 à 15 ans, inspirez, du lieu de Saint Larger de Pierre, proche Marvejols, faisoient des assemblées; de zélés venoient les entendre. Des marchands et bourgeois pour se mettre à couvert des suites que ces assemblées pouvoient avoir, furent les dénoncer; ces dénonciateurs furent, entre autres, Étienne Planchon, Jean Muret et Jean Galliard marchand du dit lieu. Ils firent leur rapport à l'abbé des Vernex, curé du dit lieu, et le prièrent de certifier qu'ils n'avoient aucune part aux assemblées et d'en informer les Puissances. L'abbé en fut informer lui-même le comte de Saint-Peire, lieutenant du Roy, qui en étant averti encore par des espions catholiques, envoya sur le lieu Mr de Saint-Germain, prévot de la maréchaussée du ressort de Nîmes, se tenant à Mende, accompagné de ses archers et des marchands dénonciateurs, pour luy indiquer les personnes et les maisons suspectes. Il arrêta, le dimanche 21 avril 1706, 15 personnes qu'il conduisit aux prisons du Marvejols, et de là à celle de Mende. Quelques jours après étant retourné sur le lieu, il arrêta encore 4 personnes qu'il conduisit aux mêmes prisons; quelques uns des dénoncez prirent la fuite. Rachas, procureur du Roi au baillage de Gévaudan à Mende, accompagné des archers, fut à Saint-Larger pour les prendre; mais ses recherches furent inutiles. Le prévot Saint-Germain y étant retourné, fit ravager la maison de Pierre Garnier Fidel par ses archers, établit des sequestres sur son bien, excepté sur cent livres en argent dont il se nantit lui-même, arrêta une femme et se fit suivre par une vingtaine de personnes pour être ouï comme témoin contre les prisonniers. Six mois après on arrêta une nommée Combesse de Felgiroles, proche le Pont de Montvert, accusée d'inspiration, ce qui occasiona que 4 ou 5 maisons du dit Saint-Larger furent pillées et rasées. Sentence fut rendue à Mende contre les prisonniers par laquelle Muret, Jean Mallet Busquete, Jean Granier Toine et Clavel Pachon, Jaques Bonfils furent condamnés aux galères. Le Sr Petit, Mlle Nègre sa belle-sœur, Marie Bonfils de Bonnefoi et Theronde furent relégués à l'Hopital; Mallette et Clavelle à Carcasonne, Murete et Combesse à la tour de Constance. Les deux fils du dit Mallet, Higonnet et Mallet de Jean de Toine, furent donnés à un capitaine. Les fugitifs étoient les deux filles du Sr Petit, les deux fils de Plan-

chon tailleur, Pierre Pascal, Pierre Muret, de Rau, Pierre qui étoit à Genève, Mallet chirurgien et Pierre Pons (auteur de ce Mémoire), pour avoir retiré dans sa maison le S[r] Muret. Les maisons rasées furent celles de Marie Bonfils, veuve, celle de Clavel, celle de Pierre Muret, de Jean Pierre; celle du dit Pierre Muret fut réservée pour loger le vicaire de la paroisse ou la sœur régente des Écoles. Les biens-fonds des maisons rasées furent confisquez, outre une taxe d'environ 900 l. pour les frais que les gens de la religion furent obligés de payer par ordonnance, les dénonciateurs exemptés; outre cette taxe, on paya encore 2 sols 6 deniers par livre pour autre taxe.

Pierre Pons du Pont de Montvert, marchand à Saint-Larger, fut obligé de quitter le royaume, le 17 avril 1708, et se réfugia à Genève. Voici le cas selon ce qu'il en a mis lui-même dans ses mémoires.

Les Puissances pour le surprendre lui envoyèrent secrètement un homme qui se disoit ministre. Il le reçut chez lui comme il recevoit ordinairement ceux qui prêchoient dans les Cévennes. Cet homme étoit habillé assez proprement et étoit conduit par un autre qui lui servoit de guide. Ce fut le comte de Peire qui l'adressa à l'abbé des Vernet, curé de Saint-Larger, et le curé l'envoya de nuit par son cler à la porte de Pierre Pons. Celui qui servoit de guide au ministre supposé heurta la porte. La femme de Pons l'ayant ouverte, le guide pour mieux cacher son jeu parla en homme craintif et dit fort bas à cette femme qu'il conduisoit un ministre qui venoit de Genève, qu'on les avoit adressé à eux comme à des bons fidèles. Là-dessus on les fait entrer; ils demeurent deux jours dans la maison, se masquent si bien qu'on ne découvre rien qui ne paroisse sincere, chantent doucement des psaumes, marquent qu'ils ont dessein d'aller à Milhau en Rouergue pour y encourager les fidèles, et veulent partir avant le jour, Pons les accompagne à une bonne demi lieue, les embrasse, fait des vœux en leur faveur. Les traitres retournent sur leur pas, vont rendre compte de leur commission et du bon accueil que Pons leur avoit fait; Pons en étant averti prit la fuite.

N. B. Que le ministre supposé en venant de la maison du curé à celle de Pons, se laissa tomber d'un pont de bois en bas, construit de deux grandes pièces, que les habitans avoient posé pour se communiquer les uns les autres, et que la femme de Pons alla chercher le dit ministre sous le pont tout meurtri; ce que Pons regarda être

un jugem[t] de Dieu pour punir ce misérable du pernicieux dessein qui l'amenoit chez lui.

# BIBLIOGRAPHIE

## ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

par Eug. RÉAUME[1]

La Société de l'Histoire du Protestantisme français couronnait, il y a trois ans, un remarquable travail sur Agrippa d'Aubigné, et se félicitait de décerner ce prix à l'un des savants éditeurs de la belle publication des *Œuvres complètes* de d'Aubigné dont 4 volumes ont paru de 1873 à 1877[2]. Elle saisissait ainsi l'occasion de protester à son tour contre l'injuste oubli où l'auteur d'une *Histoire de la Littérature française* qui ne brille pas par la largeur des vues, avait laissé l'auteur *des Tragiques* et de l'*Histoire universelle*, oubli noblement réparé par l'Académie française qui vient de mettre l'éloge de d'Aubigné au concours pour le prix d'éloquence de 1884.

Quel que soit le morceau couronné, il devra beaucoup emprunter à l'étude de M. Eug. Réaume qui semble, à plus d'un égard, définitive. Écrite avec un vif sentiment du sujet et une rare connaissance de l'époque, par un auteur familier avec la langue et la littérature du XVI[e] siècle, elle réalise, dans une certaine mesure, cet idéal de justice et d'impartialité que poursuit tout historien digne de ce nom en évoquant les grandes figures du passé, celles surtout qui semblent toujours contemporaines par la passion et l'éloquence. D'Au-

1. Un volume in-8° de 320 pages, imprimé chez Belin dans le même format que les *Œuvres*.

2. Voir le *Bulletin*, t. XXIII, p. 326, t. XXVII, p. 48, et t. XXIX, p. 160.

bigné est de ce nombre, et sous les multiples aspects de cette nature exubérante, on retrouve sans cesse l'heroïque partisan qui n'a jamais désarmé de la plume ou de l'épée, militant jusqu'à la dernière heure sur « le chevet de la vieillesse et de la mort » qu'il alla chercher à Genève.

L'étude de M. Réaume s'ouvre par une notice biographique qui fait pressentir ce que sera le poète, le moraliste et l'historien, partout un homme d'action doublé d'un écrivain original auquel notre langue doit quelques-uns de ses plus beaux traits, avant Corneille et Saint-Simon. On ne reviendra pas ici sur ce qui a été dit ailleurs[1]. On ne veut que mettre en relief les mérites d'un volume qui couronne si bien les *Œuvres*, et qui ne nous laisse à désirer qu'un glossaire, clé indispensable de tant de trésors. On en regrettera moins le retard, s'il doit embrasser l'*Histoire universelle*. Il n'a pas tenu à M. Réaume qu'elle ne fît partie de la collection dont elle est à tant d'égards le glorieux complément. Il retrouvera au besoin son docte collaborateur, M. de Caussade, pour les dernières assises du monument complet et définitif qu'ils entreprirent ensemble en de meilleurs jours.

Sachons jouir, en attendant, des richesses accumulées dans les quatre volumes parus, qui ne contiennent pas moins de quinze cents pages inédites, et des piquantes révélations répandues dans chaque chapitre de l'attrayante biographie qui résume si bien le tout. Il y a toujours matière à surprise quand il s'agit de d'Aubigné, même pour ceux qui se flattent de le mieux connaître. N'est-ce pas lui qui a trouvé les accents les plus émus sur Henri IV qu'il juge d'ailleurs si sévèrement? Plus qu'aucun de ses contemporains il en avait peut-être le droit chèrement acquis. Cet homme si rude sait aimer. Lisez le chapitre de ses amitiés, un des meilleurs qu'ait écrits M. Réaume, en réponse à une accusation de Mérimée, trop porté à juger ses héros d'après lui-même. Le controversiste ardent, inflexible, saura trouver les accents d'une religion attendrie dans la *Lettre à Madame sœur du Roy*, et dans les belles prières du *Traité de l'évidence de Dieu*. Comme le remarque très bien M. Réaume, « il y a chez d'Aubigné une veine de mysticisme qu'explique, surtout en ses dernières années, une vive piété échauffée par son génie poé-

1. *Bulletin*, t. XXIX, p. 160-168 (Rapport sur le concours).

tique. » En lisant certaines phrases de ses derniers écrits, on croit entendre Fénelon, dans ces mystiques élans qui le rendirent suspect à la rigide orthodoxie de Bossuet.

Relevant ailleurs le contraste que présente le portrait de Henri III dans les *Tragiques* et dans *l'Histoire*, M. Réaume a écrit cette page aussi belle que vraie : « Ne demandons pas la modération aux poètes vengeurs qui écrivent à l'adresse de la postérité, des *Tragiques*, des *Némésis*, des *Châtiments*. Horace, le sage Horace lui-même, semble excuser les violences d'Archiloque. Permettons à ces justiciers de s'enivrer en leur propre fureur, de dépasser dans leurs audaces Juvénal et Pétrone. Ne paient-ils pas d'ailleurs assez cher leur triomphante immortalité? Car le goût imprescriptible conserve ses droits. En méconnaissant cette loi, que la mesure est peut-être la seule véritable force, en oubliant que l'invective continue risque de fatiguer le lecteur et de discréditer le poète, ils savent, ces illustres et sublimes insulteurs, que s'ils enlèvent d'enthousiastes admirations, ils ne gagnent jamais le suffrage des délicats. Le groupe de Laocoon est un chef-d'œuvre : ces efforts désespérés, ces muscles tendus, ces visages contractés, cette effroyable agonie, en nous associant péniblement aux tortures de trois victimes, nous font admirer le génie de l'artiste; mais nous ne tardons pas à détourner les regards d'un pareil spectacle de douleur physique et morale. L'âme éprouve bientôt l'impérieux besoin de se reposer du tableau qui la trouble et remue trop profondément. »

C'est un piquant chapitre d'histoire littéraire qui termine le volume. D'Aubigné a eu le sort des vaincus; oublié des uns, méconnu des autres, de Bayle par exemple, et de l'excellent auteur de l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, Élie Benoit, qui semblait digne de le comprendre. En voyant les vicissitudes qu'a traversées cette grande mémoire, et les phases d'oubli qui ont précédé pour elle un jour réparateur, on apprend à ne pas désespérer de la justice. C'est un honneur pour le protestantisme français de s'être de bonne heure associé aux légitimes revendications de Sainte-Beuve et de Michelet. M. Réaume fait partie de cette généreuse phalange qui compte plus d'un des nôtres, et son nom demeure profondément gravé sur le piédestal du monument élevé à d'Aubigné.

J. B.

## RELATION DE LA COUR DE FRANCE EN 1690[1]

Cette relation qui n'était pas absolument inédite puisqu'elle avait paru en partie dans un obscur recueil allemand, en 1781 et 1785, où elle avait passé inaperçue, mais qui, à cause de cela même, devait être considérée comme inconnue, vient d'être publiée pour la Société de l'Histoire de France par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut, d'après un manuscrit de sa collection qui a sans doute appartenu à l'un des membres de la famille Spanheim. On sait que ce diplomate était non seulement protestant convaincu, mais qu'il descendait par sa mère et sa grand'mère de réfugiés huguenots, et qu'à l'époque de la Révocation il fut à Paris l'agent de l'électeur de Brandebourg où il put faire passer un grand nombre de réfugiés. Nous ne dirons rien de sa famille sur laquelle le *Bulletin* a publié (t. XII, p. 96 ss.) une notice étendue que complète l'Introduction de la *Relation*, consacrée par M. Schefer surtout à la carrière politique d'Ezéchiel. Relevons-y toutefois deux points de légère importance. Le « ministre protestant professeur de théologie à Orléans » (p. II) dont la fille Renée épousa le grand-père d'Ezéchiel, Wigand Spanheim, s'appelait Daniel *Toussain*[2] et non Tossan, et était un des pasteurs français les plus remarquables du XVI[e] siècle. et, d'après Haag (IV, 448), la Française qui devint la mère d'Ezéchiel Spanheim, s'appelait *Charlotte* et non Catherine du Port.

Bien que dans ces pages, Spanheim ne parle que le langage d'un homme politique, ses convictions religieuses ne laissent pas de se montrer çà et là, témoin ce passage caractéristique au sujet de la princesse palatine : « Il a plu à la Providence divine de confondre hautement les vues de la politique humaine dans le mariage de cette princesse. C'est qu'au lieu des suites avantageuses que l'Électeur son père avoit cru de trouver pour la sûreté de ses États et l'agrandissement de sa maison, et en sacrifiant d'ailleurs les intérêts de la conscience et de la religion, il est arrivé que ce même mariage en a causé la ruine totale et une désolation d'autant plus funeste et

1. Par Ezechiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, LVII et 462 pp. in-8, Paris, Renouard, 1882.

2. Voy. plus haut, p. 210 ss., deux lettres inédites de Daniel Toussain.

mémorable à tous les siècles, qu'il a été le flambeau fatal qui a allumé ces feux malheureux qui ont embrasé et réduit en cendres la plus belle province d'Allemagne et le palais même où cette princesse avoit pris naissance et où son mariage et son changement de religion avoit été agréé ou résolu par le même Électeur son père » (p. 65).

C'est, du reste, plutôt par les réflexions et les appréciations que par les faits inédits que se distingue la *Relation*. Aussi bien elle ne fut écrite, à la demande de l'électeur Frédéric III, que pour donner une idée complète et vraie de ce qu'étaient la cour et le royaume de France pendant les neuf années que Spanheim y passa (1680-1689) et ce tableau, il le traçait en 1690, en vue « de la guerre de l'Empire, de l'Angleterre de l'Espagne et des Provinces-Unies avec la France ». Il ne se préoccupe donc guère des faits et des détails, bien qu'il en cite, de mémoire, un grand nombre dont M. Schefer est parfois obligé de rectifier les dates, mais il cherche avant tout à rendre l'impression que lui ont laissée les personnes et les choses. Les dépêches qu'il adressait à l'Électeur pendant sa mission, et auxquelles il renvoie souvent, devaient servir, dans sa pensée, de pièces justificatives à sa relation, et il n'est pas douteux que l'historien de la Révocation et du Refuge y trouverait de nombreux et utiles renseignements.

Tel qu'il est, toutefois, ce livre sera lu avec fruit, car il a été écrit par un diplomate savant, d'un jugement intègre et souvent profond, qui ne se laissa ni éblouir, ni séduire par les apparences et qui, de bonne heure, sut discerner, sous le faste et la gloire du grand règne, les symptômes de la décadence et de la ruine. Ce qui nous y a le plus frappé, c'est l'opinion de Spanheim sur les auteurs et exécuteurs de la Révocation. On a souvent pensé que ce crime ne put être commis avec tant de cruauté et de persévérance que par des gens convaincus de travailler, sinon dans l'intérêt de l'État, du moins dans celui, plus important à leurs yeux, de la religion qu'ils croyaient seule vraie. Cette illusion disparaît à la lecture de la *Relation*. En ce qui concerne Louis XIV, elle attribue la révocation à deux causes : « l'une de la gloire du roi qu'on a su intéresser à résoudre et à exécuter une entreprise qui paroissoit au-dessus des forces royales et de toute apparence d'y réussir, et aussi à en faire la plus grande et la plus éclatante action de son règne; l'autre, d'un

zèle aveugle, prévenu par de fausses idées et intéressé à s'en faire un mérite devant Dieu, capable même de contribuer à l'expiation de ses crimes passés » (p. 28). Toutes les autres personnes qui se distinguèrent par leur acharnement contre les huguenots, depuis Mme de Maintenon, jusqu'aux ecclésiastiques eux-mêmes, ne paraissent préoccupées dans cette affaire que de plaire au roi qui l'avait entreprise et décidée. Ainsi, Mme de Maintenon « a tout sacrifié au penchant du roi et à la résolution qu'il en avait prise de longue main » (p. 24). On voit que Spanheim, qui n'ose même pas affirmer le mariage du roi avec sa maîtresse [1], ignorait le complot que nous a révélé Languet de Gergy et où Mme de Maintenon et le roi n'apparaissent que comme des instruments dans les mains du clergé et des jésuites (Voy. *France prot.*, 2e éd., I, 531, et *Encyclopédie des sciences rel.*, V, 176). Mais si Spanheim devait se tromper sur un point tenu aussi secret, ses appréciations paraissent exactes en ce qui concerne les autres acteurs de cette lugubre comédie : Le Tellier « se laissa entraîner soit par complaisance aveugle envers le roi, soit par les préjugés que le temps était venu de ne souffrir plus qu'une religion dans le royaume » (p. 182). M. de Seignelay « trouva encore un autre endroit pour appuyer sa faveur et sa considération auprès du roi : c'est d'appuyer dans le ressort de son département de secrétaire d'État, comme entre autres de Paris, qui en étoit... l'affaire des prétendues conversions des gens de la Religion et y contribuer tout ce qui pouvait dépendre de ses ordres »... Il poussa le zèle jusqu'à reprocher à Spanheim lui-même de cacher des réfugiés dans sa maison, pleine de leurs hardes, et d'y avoir fait enterrer « la marquise de Villarnou, femme du frère aîné de M. d'Aussonne » (voy. p. 227 ss.). Phelypeaux de la Vrillière dont le secrétariat d'État comprenait « les affaires générales de la religion réformée en France... ne manqua pas de s'y conformer aux intentions du Roi, qui allaient à la ruine et à la destruction totale de la religion réformée en France » (p. 238 ss.). Le père La Chaise était d'un « esprit doux, traitable et modéré » (p. 251), mais l'intérêt de la Société de Jésus le fit entrer « dans les engagements du roi à détruire la religion réformée dans son royaume » (p. 253). Il chercha, du reste, à convertir Spanheim et délivra, sur sa requête, « un gentilhomme fran-

1. Voy. à ce sujet, les affirmations si précises de Saint-Simon dans son *Parallèle*, 1880, p. 80.

çois de la Religion, de ses parents » (p. 258). Le cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne, « tâcha même de détourner la persécution dans la province du Languedoc par les remontrances qu'il fit au roi de la ruine qui en arriveroit à cette province; mais à quoi il y trouva le roi inflexible » (p. 262). L'évêque de Grenoble, Le Camus, « se déclara même contre les communions forcées auxquelles on vouloit obliger les nouveaux convertis » (p. 267). Enfin Bossuet « ne chercha qu'à augmenter (sa réputation) dans la grande affaire de la conversion des gens de la Religion, d'affecter là-dessus des conférences, de faire et d'en publier ensuite des triomphes imaginaires (*sic*)... Il ne se contenta point de continuer à plaider ou à pallier la doctrine de l'église romaine par ses écrits... mais il eut même la complaisance ou la bassesse d'y nier ou de déguiser hautement des faits d'ailleurs aussi notoires et palpables que ceux des traitements cruels et des barbaries qu'on employa pour opérer les susdites conversions. C'est encore dans cette même vue de rendre odieuse la doctrine de la religion protestante et des premiers réformateurs, *luthériens* ou *calvinistes*, comme il les appelle, qu'il entreprit et publia un assez gros ouvrage, et dont il voulut me régaler, où il prétend étaler les variations des protestants dans la doctrine... On ne peut qu'y apercevoir un grand air de confiance dans la manière et dans le tour qu'il y donne, une hardiesse et une présomption égale répandue dans tout le corps de l'ouvrage, et tout l'emportement même d'un auteur qui ne se croit plus en droit de garder aucunes mesures avec le parti qu'il combat et qu'il juge aux abois par l'état où la force venoit de le réduire en France » (p. 274 ss.). N'est-ce pas le cas de conclure, mais dans un sens différent de celui où cette affirmation a été parfois formulée, que la religion ne fut pour rien dans l'affaire de la Révocation[1] !

1. Voici une partie des paroles de saint-Simon sur le même sujet (*Parallèle* 1880, p. 312). « La piété et la gloire du Roy y furent également surprises. Tandis que les catholiques mesmes les moins éclairés gémissoient des sacrilèges innombrables où les pillages et les tourments qu'éprouvaient les hugenots dans leurs corps et dans leurs biens, se laissoient entraîner; et que les Puissances catholiques ne regardèrent cet étrange spectacle que comme un trait de politique pour déraciner et pour exterminer à jamais de la France une secte qui y avoit si longtemps et si dangereusement formé tant de troubles, les Puissances protestantes ne purent voir qu'avec frémissement que la foy de ce célèbre édit si souvent affoiblie sous ce règne, n'avoit esté gardée que jusqu'au moment

On voit par ces citations que nous aurions pu aisément multiplier que les lecteurs du *Bulletin* tireront grand profit de ce volume, pourvu d'une excellente table, et que M. Schefer a publié avec le plus grand soin.

N. WEISS.

# CORRESPONDANCE

## UNE LETTRE AUX CURÉS

### DU DIOCÈSE DE MONTPELLIER EN 1685

Monsieur le Rédacteur,

La lettre que je vous transmets m'a été communiquée par M. de la Pijardière, archiviste du département de l'Hérault. Elle est imprimée et fut expédiée au nom de l'évêque de Montpellier, M. Charles de Pradel, par son secrétaire, M. Beros, à tous les curés du diocèse.

A Montpellier le 11 aoust 1685.

Monsieur,

Monseigneur ayant esté adverti par plusieurs personnes, qu'une plus longue seicheresse causerait une grande stérilité, pour éviter un mal dont tout son Diocèse est menacé, il a résolu de recourir à Dieu par les prières, et pour cet effet, il vous ordonne de dire à toutes vos messes, l'*Oraison pour la pluye*, et chanter aux Festes et Dimanches après vespres, et aux jours de travail sur le soir l'Antienne, *Domine Rex Deus Abraham*, le verset *Rorate*, et la mesme *Oraison*, et de faire la procession pendant trois jours de Feste ou Dimanches suivans la réception de la présente, aux stations où vous

qu'on avoit cru pouvoir tenter impunément la destruction des huguenots en France et l'exécuter de la manière la plus cruelle et la plus odieuse. »

avez accoûtumé d'aller en temps des Rogations où vous chanterez les susdites prières; Monseigneur vous ordonne encore d'envoyer incessamment un Rolle en trois colonnes de tous les huguenots de votre parroisse; sçavoir une des familles où vous mettrez l'homme et la femme, l'autre des enfants au-dessus de quinze ans, et la froisième des enfants au-dessous du même âge, Mondit Seigneur a besoin dudit Rolle avant le 18 du courant. Je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

BEROS.

Cette lettre curieuse par le mélange des sujets qu'elle traite, offre aussi de l'intérêt au point de vue historique.

Le 11 août, deux mois avant la révocation de l'Édit de Nantes, l'évêque déclare qu'il a besoin de la triple liste qu'il réclame, avant le 18 du courant. On ne peut douter que M. de Pradel n'eut l'intention de faire servir les renseignements qu'il réclamait à la rigoureuse exécution de l'arrêt qui se préparait. Son zèle convertisseur ne laisse ancun doute à cet égard. On sait qu'il avait fondé à Montpellier la congrégation de la *Propagation de la foy* dont nous avons redit l'histoire (*Bulletin*, année 1880, p. 339 et 385). C'est lui qui avait sollicité à la Cour la démolition du grand temple de Montpellier et qui avait fait un voyage à Toulouse pour l'obtenir du Parlement[1], « d'où il revint avec un arrêt du Parlement qui ordonnait de faire abattre le seul temple qui restait aux protestants de Montpellier. »

Un moment, la lettre que nous venons de reproduire avait fait naître en nous l'espérance de mettre la main sur les réponses des curés à l'évêque, et de parvenir ainsi à dresser la liste, à peu près complète, de tous les protestants du diocèse, à cette époque. Les plus grandes facilités nous ont été données pour faire des recherches, mais rien n'existe et n'a peut-être jamais existé. Le seul moyen d'arriver à des résultats, toujours inférieurs à la vérité, consiste donc toujours à faire l'addition de ceux qui partirent et de ceux qui restèrent, des émigrés et des nouveaux convertis. Mais parviendra-t-on jamais à les connaître tous?

Ph. CORBIÈRE.

1. « Il fit un voyage à Toulouse », dit d'Aigrefeuille (*Histoire de Montpellier*, t. II, p. 185).

# LA TOLÉRANCE EN 1785

Je profite de l'occasion pour vous envoyer une pièce qui m'est dernièrement tombée dans les mains, par hasard. Elle n'est pas très ancienne ; mais c'est précisément cela qui lui donne quelque prix. C'est une preuve de plus du peu de liberté dont on jouissait, même à la fin du XVIIIe siècle, quatre ans avant la Révolution, dans un coin de la France où la persécution ne paraît pas avoir été aussi violente qu'en d'autres provinces. Le nouveau converti de Marsauceux qui est dénoncé par son curé comme trop peu zélé catholique, doit être, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, un homme qui avait épousé une catholique des environs de Versailles, et qui avait dû pour cela faire acte de catholicisme. Mais il est difficile d'affirmer le fait, le nom de *Debu* étant très répandu à Marsauceux. Il y a en ce moment dans cette paroisse 25 électeurs religieux de ce nom-là (par conséquent au-dessus de trente-ans).

Agréez...

JEAN BIANQUIS, pasteur.

Nous, curé de Mézières en Drouais, soussigné certifions que le nommé Étienne Debu habitant de Marsausseux, hameau de cette paroisse, où il demeure perpétuellement, n'y fait aucun acte de la religion catholique apostolique et romaine, depuis qu'il l'a embrassée par l'abjuration des erreurs de Calvin qu'il a faite en l'Église des R. P. Recollects de Versailles le 6 février 1784. De retour en cette paroisse, et en son domicile après la dite abjuration, il passa plusieurs jours (vingt-quatre) de dimanches et de fêtes d'obligation, sans assister ni à la messe ni à aucun des offices de l'Église. Pourquoi nous le mandâmes lors par-devant nous, et lui demandâmes pour quelle raison il ne remplissoit pas le devoir de la sanctification de dimanches et fêtes par l'assistance à la messe, conformément à l'obligation qu'il venoit d'en contracter par son abjuration, qui nous avoit été adressée de Versailles et que nous avions retenue entre nos mains; à cette demande le dit Debu ne nous allègua que les raisons les plus frivoles et les plus pitoiables. Néanmoins après les remontrances de notre part il a assisté trois ou quatre fois au plus à la messe paroissiale en cette église et environ autant de

fois à la messe basse ou dernière messe, à sept heures du matin dans l'hiver de la dite année 1784. Mais il ne s'est présenté en aucune façon, ni pour la pâque de cette dernière année, ni pour celle de la présente année 1785, et il peut y avoir actuellement quatorze à quinze mois que le dit Debu n'a assisté ni à messe, ni à vêpres, ni à aucun office divin en l'Église de cette paroisse. Ce que nous serions en état de prouver, s'il en était besoin par le témoignage de tous les catholiques les plus gens de bien et les plus assidus à tout le service divin de leur paroisse dimanches et fêtes pendant toute l'année. A Mézières en Drouais, le 14 juillet 1785.

MAMEIN, curé de Mézières.

---

A M. LE DIRECTEUR DE « L'ÉVANGÉLISTE »

7 mai 1883.

Cher monsieur,

L'*Évangéliste* du 27 avril a consacré aux *Mémoires de Louis de Marolles* un article très sympathique, dont l'auteur signale, comme m'ayant échappé, une lettre que j'ai partiellement citée p. XII de la Préface.

« Quand j'ay appris, mon cher ami, que Dieu avoit pourvu à ma femme et à mes enfants, je vous avoue que je n'ay plus senti ni chaînes ni douleurs. En un mot je me suis trouvé en cet état que j'ai cru n'avoir plus rien à demander à Dieu. Si je meurs sous la croix, je partirai de ce monde content et sans inquiétude » (Mœrikofer, *Histoire des réfugiés en Suisse*, p. 372).

Je suis heureux d'ajouter que ce précieux fragment n'a pas passé inaperçu, car il a fourni une citation à M. le pasteur Viguié dans son éloquent discours du 5 novembre dernier, pour la fête de la Réformation, au temple de l'Oratoire.

Agréez mes meilleurs compliments. JULES BONNET.

---

N. B. Le *Répertoire* paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin. Lisez dans le dernier n°, p. 191, l. 12, *Romeyer* près Die ; et l. 19, *Cambolive*, au lieu de *Comboulive*.

---

*Le Gérant :* FISCHBACHER.

Imprimeries réunies, B, Puteaux

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re année, 1852 | 20 fr. le volume. | 11e année, 1862 | 20 fr. le volume. |
| 2e — 1853 | 20 fr. le volume. | 12e — 1863 | 20 fr. le volume. |
| 3e — 1854 | 20 fr. le volume. | 13e — 1864 | 20 fr. le volume. |
| 4e — 1855 | 20 fr. le volume. | 14e — 1865 | 20 fr. le volume. |
| 5e — 1856 | 20 fr. le volume. | 15e — 1866 | 20 fr. le volume. |
| 6e — 1857 | 20 fr. le volume. | 16e — 1867 | 20 fr. le volume. |
| 7e — 1858 | 20 fr. le volume. | 17e — 1868 | 20 fr. le volume. |
| 8e — 1859 | 20 fr. le volume. | 18e — 1869 | 20 fr. le volume. |
| | | 19e-20e — 1870-71 | 20 fr. le volume. |
| | | 21e — 1872 | 20 fr. le volume. |
| | | 22e — 1873 | 20 fr. le volume. |
| | | 23e — 1874 | 20 fr. le volume. |
| | | 24e — 1875 | 20 fr. le volume. |
| | | 25e — 1876 | 20 fr. le volume. |
| | | 26e — 1877 | 20 fr. le volume. |
| | | 27e — 1878 | 20 fr. le volume. |
| | | 28e — 1879 | 20 fr. le volume. |
| 9e — 1860 | 30 fr. le volume. | 29e — 1880 | 20 fr. le volume. |
| 10e — 1861 | 30 fr. le volume. | 30e — 1881 | 20 fr. le volume. |
| | | 31e — 1882 | 10 fr. le vol. |

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

**Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878**

---

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

---

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

*Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*